

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2546

23 novembre 2010

SOMMAIRE

Agrippina International S.à r.l.	122197	Gest-Lux S.A.	122200
Arg Real Estate 5 Properties S.à r.l.	122195	GL Europe Holdings II S.à r.l.	122208
Armitage Luxembourg S. à r.l.	122196	GL Europe Holdings I S.à r.l.	122201
Canary Wharf (FS Lux) S.à r.l.	122197	GL Europe Luxembourg S.à r.l.	122194
Chemical Project Investments S.A.	122164	Global Logistic Partners S.A.	122208
Cheshunt Luxembourg S. à r.l.	122197	GL US Luxembourg S.à r.l.	122195
Cirrus Luxembourg S. à r.l.	122163	Infra Shipping A.G.	122208
Coris Holding	122201	Karate-Club Schiffange	122169
CORIS HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF	122201	LSF5 Steakhouse Loans S.à r.l.	122198
Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l.	122164	LSF5 Steakhouse Loans S.à r.l.	122198
Credit Suisse Investco (Luxembourg) S.à r.l.	122164	"Metafix S.à r.l."	122163
Cusanus S.A.	122164	Mid Atlantic Holdings S.A.	122200
Cusanus S.A.	122165	Nexum	122200
Delamare Luxembourg S. à r.l.	122166	NIS Holdings S.à r.l.	122165
DesCap S.A.	122167	Numero Design Luxembourg S.à r.l.	122198
Dima Corp S.A.	122167	Pall Mall Capital (Luxembourg) S.à r.l. ..	122172
D.N.D. Buildings S. à r.l.	122166	Pardef S.A.	122173
Econocom Luxembourg S.A.	122168	Pierra Menta Holding S.A.	122173
Econocom Luxembourg S.A.	122167	Plénitude S.A.	122173
Egos S.A.	122168	P.R.N.E. SA Parc Résidentiel Nei Esch ..	122199
Euro Marketing and Administration (EMA) S.A.	122168	ProLogis UK XVI S.à r.l.	122200
European Credit Fund Sicav II	122198	ProLogis UK XXII S.à r.l.	122172
European Credit Fund Sicav II	122169	ProLogis UK XXIV S.à r.l.	122173
Fervet Opus S.à r.l.	122197	Sojac Distribution S.A.	122194
Financière Piesa S.A.	122198	Susquehanna Celtic Holdings Limited ...	122173
Fris S.A.	122208	Tatuus International S.A.	122162
		Valexpert S.A.	122194
		Valmaco Holding S.A.	122194
		VCM Luxembourg SA	122194

Tatuus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.500.

L'an deux mille dix, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «TATUUS INTERNATIONAL S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 118.500,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 3 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1940 du 17 octobre 2006.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis son acte de constitution.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutatrice Madame Annalisa CIAMPOLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à CENT MILLE EUROS (100'000.- EUR) divisé en mille (1'000) actions ordinaires chacune émise avec une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE à cet effet de nommer Monsieur Riccardo MORALDI, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, domicilié au 40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, comme seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au jour de la présente assemblée générale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: V. WESQUY, L. BARDELLI, A. CIAMPOLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12455. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff . (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010138722/70.

(100159127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

"Metafix S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3857 Schiffflange, 22, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 95.852.

Cession des parts sociales

Il résulte d'un contrat de cession signé le 13 juillet 2010 que les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

Mr Vittorio MAZZA

53, rue des Champs

L-3442 Dudelange 100 parts

Total 100 parts

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

La Société METAFIX Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010139505/17.

(100159052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Cirrus Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 426.868.025,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.855.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 septembre 2010 par les associés de la Société que le mandat de PriceWaterHouseCoopers, avec siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises est à durée déterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010139534/18.

(100159148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 250.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.990.

En date du 30 juin 2010, l'associé Credit Suisse (International) Holding AG, avec siège social au 17, Bahnhofstrasse, CH-6301 Zug, Suisse, a fusionné avec la société Credit Suisse AG, avec siège social au 8, Paradeplatz, CH-8001 Zurich, Suisse.

Dès lors, Credit Suisse AG devient associé et détient 250 000 parts sociales préférentielles de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2010139535/18.

(100158547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Credit Suisse Investco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 250.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.938.

En date du 30 juin 2010, l'associé Credit Suisse (International) Holding AG, avec siège social au 17, Bahnhofstrasse, CH-6301 Zug, Suisse, a fusionné avec la société Credit Suisse AG, avec siège social au 8, Paradeplatz, CH-8001 Zurich, Suisse.

Dès lors, Credit Suisse AG devient associé et détient 250 000 parts sociales préférentielles de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2010139536/18.

(100158535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Chemical Project Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139540/9.

(100158394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Cusanus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010139545/11.

(100158736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Cusanus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010139546/11.

(100158738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.718.275,79.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

EXTRAIT

Suite aux cessions de parts sociales du 2 juillet 2010, l'associé de la Société KKR E2 Investors LP détient:

- 2.428.276 parts sociales préférentielles de catégorie A1;
- 2.428.276 parts sociales préférentielles de catégorie A2;
- 2.428.277 parts sociales préférentielles de catégorie A3;
- 2.428.277 parts sociales préférentielles de catégorie A4;
- 2.428.278 parts sociales préférentielles de catégorie A5;
- 282.121 parts sociales de catégorie B1;
- 282.122 parts sociales de catégorie B2;
- 282.123 parts sociales de catégorie B3;
- 282.123 parts sociales de catégorie B4;
- 282.123 parts sociales de catégorie B5;

l'associé de la Société GSMP V Onshore International Limited détient:

- 1.837.734 parts sociales préférentielles de catégorie A1;
- 1.837.734 parts sociales préférentielles de catégorie A2;
- 1.837.734 parts sociales préférentielles de catégorie A3;
- 1.837.734 parts sociales préférentielles de catégorie A4;
- 1.837.734 parts sociales préférentielles de catégorie A5;
- 179.840 parts sociales de catégorie B1;
- 179.840 parts sociales de catégorie B2;
- 179.839 parts sociales de catégorie B3;
- 179.840 parts sociales de catégorie B4;
- 179.840 parts sociales de catégorie B5;

l'associé de la Société GSMP V Institutional International Limited détient:

- 177.087 parts sociales préférentielles de catégorie A1;
- 177.087 parts sociales préférentielles de catégorie A2;
- 177.087 parts sociales préférentielles de catégorie A3;
- 177.087 parts sociales préférentielles de catégorie A4;
- 177.086 parts sociales préférentielles de catégorie A5;
- 17.331 parts sociales de catégorie B1;
- 17.331 parts sociales de catégorie B2;
- 17.332 parts sociales de catégorie B3;

- 17.332 parts sociales de catégorie B4;
 - 17.332 parts sociales de catégorie B5;
- et l'associé de la Société GSMP V Offshore International Limited détient:
- 2.743.764 parts sociales préférentielles de catégorie A1;
 - 2.743.764 parts sociales préférentielles de catégorie A2;
 - 2.743.764 parts sociales préférentielles de catégorie A3;
 - 2.743.764 parts sociales préférentielles de catégorie A4;
 - 2.743.765 parts sociales préférentielles de catégorie A5;
 - 268.507 parts sociales de catégorie B1;
 - 268.507 parts sociales de catégorie B2;
 - 268.507 parts sociales de catégorie B3;
 - 268.506 parts sociales de catégorie B4;
 - 268.506 parts sociales de catégorie B5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Stefan Lambert
Gérant

Référence de publication: 2010138824/57.

(100157986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

D.N.D. Buildings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 6, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 81.358.

—
EXTRAIT

Cessions de parts du 21.05.2008

Monsieur Sébastien David, demeurant à B-6953 Ambly, 6a, Rue de Forrières, cède les 40 parts sociales qu'il détient dans le capital de la Sàrl DND Buildings.

Cette cession intervient à concurrence de 20 parts pour Monsieur Daniel Champagne, demeurant 32 Mirfeld à B-4770 Amel et de 20 parts pour Monsieur John Champagne, demeurant 2 Rue de Tatonville à B-4557 Tinlot.

Fait à Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour la société
ARCADIA GESTION SA
Signature

Référence de publication: 2010139547/17.

(100158443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Delamare Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 2.829.580.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.857.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 septembre 2010 par l'associé unique de la Société que le mandat de PriceWaterHouseCoopers, avec siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises est à durée déterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010139549/18.

(100159128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

DesCap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 86.512.

—
Extrait de la résolution prise par le conseil de gérance de la société en date du 14 octobre 2010

Il résulte de la résolution prise par le conseil de gérance de la Société réuni en date du 14 octobre 2010 que le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la société DesCap S.A., au 18, rue Robert Stümper, à L-2557 Luxembourg (B.P. 76 L-2010 Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010139550/16.

(100158903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Dima Corp S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 148.757.

—
Extrait des résolutions de l'Actionnaire Unique prises en date du 16 septembre 2010

Il résulte des résolutions de l'administrateur unique prises en date du 16 septembre 2010 que la société Compagnie Européenne de Révision S.à r.l., sise 15 rue des Carrefours L-8124 Bridel et immatriculée sous le numéro RCSL B.37039; a été nommée Commissaire avec effet au 8 octobre 2009, en remplacement de Kohnen et Associés S.à r.l..

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31/12/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010139552/16.

(100158679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Econocom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.625.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 25.950.

—
Il résulte de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire en date du 26 juillet 2010 que:

- Monsieur William Desmadril, administrateur, demeurant à Louvain-la-Neuve (Belgique), a démissionné de ses fonctions d'administrateur-délégué en date du 21 octobre 2009 et que son mandat d'administrateur a été renouvelé pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016

- Madame De Vrieze, administrateur-délégué, demeurant à Waterloo (Belgique), a été nommée administrateur-délégué en date du 26 juillet 2010 pour la durée de son mandat qui expire à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été élue aux fonctions de réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139554/19.

(100158705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Econocom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.625.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 25.950.

Il résulte de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire en date du 21 décembre 2009 que le mandat des administrateurs suivants est renouvelé avec effet rétroactif à partir du 21 décembre 2007 pour une nouvelle période prenant fin jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013:

- Monsieur Christian Levie, administrateur, demeurant à Sterrebeek (Belgique)
- Monsieur Jean-Paul Bécuwe, administrateur, demeurant à Waterloo (Belgique)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139555/14.

(100158705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Egos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5730 Aspelt, 12, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.628.

Extrait de la lettre de démission de madame Brigitte Pochon du 1^{er} octobre 2010

Il résulte de la lettre de Madame Brigitte Pochon adressée à EGOS S.A. en date du 1^{er} octobre 2010 que Madame Pochon présente sa démission du conseil d'administration de la Société à compter du 12 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010139556/15.

(100158891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Euro Marketing and Administration (EMA) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 64.896.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2009:

Les actionnaires décident de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Marc Schintgen et de le remplacer avec effet au 13 mai 2008 pour une durée de 6 ans par la société Taxioma SARL, ayant son siège social au 65 rue des Romains, L-8041 Strassen et représentée par Ingrid Hoolants, demeurant 2, rue des Prés, à L5692 Elvange.

Les actionnaires décident de renouveler le mandat de Paul Janssens comme administrateur avec effet au 13 mai 2008 pour une durée de 6 ans.

Les actionnaires décident de renouveler le mandat de Ingrid Hoolants comme administrateur et comme administrateur-délégué avec effet au 13 mai 2008 pour une durée de 6 ans.

Les actionnaires décident de ne pas renouveler le mandat de Technew SA comme commissaire aux comptes et de la remplacer par Monsieur Robert Martiny, demeurant 9 rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel avec effet au 13 mai 2008 pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elvange.

Signature.

Référence de publication: 2010139557/20.

(100159027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

European Credit Fund Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 148.817.

—
Extrait des décisions prises par voie de Résolution Circulaire en date du 22 Juin 2010

En date du 22 Juin 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'annuler la démission en date du 31 mars 2010, de Monsieur Joao de Vasconcellos, European Credit Management, 34 Grosvenor street, W1K 4QU Londres.
- de nommer avec effet au 31 mars 2010, Monsieur Joao de Vasconcellos, European Credit Management, 34 Grosvenor street, W1K 4QU Londres, en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 15 Octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010139558/18.

(100158576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Karate-Club Schifflange, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3855 Schifflange, 82, Cité Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg F 8.495.

—
STATUTS

Entre les soussignés, membres fondateurs:

Monsieur ANDRIANI Angelo, de nationalité italienne, commerçant, 82, Cité Emile Mayrisch, L-3855 Schifflange,
Monsieur SABOTIC Samir, de nationalité luxembourgeoise, employé, 1, rue Clair Chêne, L-4061 Esch/Alzette,
Monsieur ARIES Daniel, de nationalité luxembourgeoise, employé, 11, rue Saint Henri, L-4135 Esch/Alzette,
Madame ARIES-OLIVI Sonia, de nationalité italienne, employée, 11, rue Saint Henri, L-4135 Esch/Alzette,

ainsi que ceux en nombre illimité qui acceptent les présents statuts, il est constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée, les 22 février 1984 et 4 mars 1994, sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est dénommée "KARATE-CLUB SCHIFFLANGE", association sans but lucratif à durée illimitée.

Art. 2. Siège social. Le siège social de l'association est fixé à Schifflange.

Art. 3. Objet. L'association a pour objet:

- l'enseignement et la pratique de l'art du Karaté en tant que sport, méthode d'autodéfense et moyen de culture physique,
- toute activité quelconque de nature à favoriser le développement et la promotion du Karaté, respectivement des Arts martiaux sous toutes leurs formes, styles ou techniques. Elle réalise son objet par l'organisation, la gestion, la supervision de tournois et de meetings sportifs, ainsi que par les déplacements, les voyages, les excursions et les stages de toute organisation poursuivant le même but,
- d'apporter son concours, dans la mesure de ses moyens et dans le respect de la loi, aux organismes privés, qui de par leurs activités, participent aux mêmes buts,
- de collaborer avec les autorités compétentes, que ce soit l'État, les communes ou d'autres organismes.

Pour atteindre ses objectifs, l'association peut se doter de tous les moyens qu'elle juge opportuns. L'association peut poser tout acte et toute opération licite se rattachant à la réalisation de son but sportif. Elle peut s'affilier à toute association, organisation ou groupement susceptible de lui prêter un concours utile dans la poursuite de ses objectifs.

Art. 4. L'association se compose:

- a) de membres effectifs,
- b) de membres protecteurs, donateurs ou d'honneur.

Art. 5. Les membres effectifs, ayant atteint la majorité d'âge, jouissent seuls du droit de vote. Pour bénéficier d'une voix délibérative aux assemblées générales et aux réunions du Comité directeur, les membres effectifs et les délégués de

l'association devront obligatoirement être munis d'une licence émise par l'association. Toute autre personne physique ou morale ne saura disposer que d'une voix consultative.

Art. 6. Les parents des membres âgés de moins de 18 ans, qui ne sont pas munis d'une licence émise par l'association, n'ont ni voix délibérative, ni voix consultative.

Art. 7. Le nombre des membres effectifs est illimité. Le nombre minimum des membres effectifs de l'association est fixé à trois. La qualité de membre est attestée par l'inscription au registre tenu à cette fin.

Art. 8. La qualité de membre protecteur, donateur ou d'honneur peut être conférée à toute personne ou association portant un concours moral ou matériel en faveur des objets de l'association tels que définis à l'article 3. des présents statuts. Les membres protecteurs, donateurs ou d'honneur ne sauront disposer que d'une voix consultative.

Art. 9. Chaque membre effectif, doit payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Comité. Cette cotisation annuelle ne peut dépasser les 142,40243€ EURO correspondant au nombre-indice 100.

Art. 10. L'admission. Le Comité décide de l'admission des membres effectifs, protecteurs, donateurs ou d'honneur à la majorité des voix. Il fixe également les modalités d'admission des membres effectifs. La qualité de membre effectif s'acquiert par une demande ad hoc adressée au Comité directeur.

La qualité de membre se perd:

- a) par démission écrite adressée au Comité,
- b) par le non-paiement de la cotisation dans un délai fixé par le Comité,
- c) par l'exclusion pour violation des présents statuts ou actes ou omissions portant gravement atteinte à la considération et aux intérêts de l'association. L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix. Le Comité peut prononcer pour les mêmes motifs la suspension d'un membre jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Les membres démissionnaires ou exclus et les ayants droit d'un associé démissionnaire ou défunt n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social et ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations versées précédemment.

Administration

Art. 11. Les organes de l'association sont:

- a) l'assemblée générale,
- b) le Comité,
- c) les réviseurs de comptes.

Art. 12. L'assemblée générale. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs. Ceux-ci ont un droit de vote égal. L'assemblée générale décide souverainement de l'activité générale, des buts et de l'orientation de l'association, en conformité avec les présents statuts.

Sans préjudice de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée, les 22 février 1984 et 4 mars 1994, l'assemblée générale peut délibérer quel que soit le nombre des membres effectifs présents. A l'exclusion des cas réglés par l'article 8. de la loi du 21 avril 1928, modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et de l'article 10. des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité des voix, la décision appartient au président de l'association, subsidiairement à celui qui préside l'assemblée générale.

L'assemblée générale se réunira occasionnellement, suivant les besoins. Elle est convoquée au moins une fois par an, pour:

- a) l'approbation des rapports de gestion et d'activité du Comité,
- b) l'approbation du rapport des réviseurs de comptes,
- c) l'approbation des budgets et comptes,
- d) la nomination des administrateurs et réviseurs de comptes.

Une assemblée générale extraordinaire doit se réunir chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige. Elle se réunit sur décision majoritaire du Comité et si un cinquième des membres effectifs en fait la demande.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts, que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents: mais, dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés,

b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix,

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Art. 13. Les convocations individuelles, adressées aux membres effectifs pour une assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, sont envoyées au moins huit jours à l'avance par les soins du Comité. Elles doivent contenir le lieu, la date et l'ordre du jour des assemblées générales. Si une assemblée extraordinaire est appelée à se prononcer sur une modification des statuts, le texte des propositions de modification est joint à la convocation. Tous les membres protecteurs ou d'honneur peuvent suivre avec voix consultative les délibérations de l'assemblée générale.

Art. 14. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux, signés par le président et un membre effectif. Ce registre est à tout moment à la disposition des membres qui peuvent en prendre connaissance au siège de l'association, mais sans pouvoir l'emporter ailleurs.

Art. 15. Le Comité. L'association est administrée par un conseil d'administration, appelé «Comité», qui se compose de trois membres au minimum et de sept membres au maximum. Les membres du Comité âgés de 21 ans au moins, sont élus par l'assemblée générale qui en arrête préalablement le nombre. Le Comité élit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Peuvent être nommés des secrétaires adjoints, un trésorier adjoint, ainsi que des préposés à d'autres charges, suivant les besoins de l'association.

La désignation d'un membre à charger de la direction des activités sportives est faite par le conseil d'administration. Son mandat est renouvelable tous les 6 ans.

La qualité de chargé de direction des activités sportives se perd:

- a) par démission écrite adressée au Comité,
- b) par le non-paiement de la cotisation dans un délai fixé par le Comité,
- c) voir art. 10. alinéa c) des présents statuts.

Art. 16. La durée des mandats. Les membres élus pour les postes du Comité restent en fonction pour une durée de six ans et sont rééligibles. Le renouvellement du Comité se fait par moitié tous les trois ans. Le premier renouvellement se fait par tirage au sort au terme de la première période de trois ans.

En cas de démission d'un des membres du Comité, son successeur s'engage à terminer le mandat de son prédécesseur.

Si le nombre des candidatures est égal ou inférieur à celui des sièges vacants à pourvoir, les candidats peuvent être élus par acclamation.

Art. 17. Les candidatures pour les postes du Comité doivent être adressées au président au moins 8 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale. Les membres protecteurs ou d'honneur ne sont pas admis comme candidats pour les postes du Comité.

Les membres effectifs provenant d'une autre association ou organisation avec le même objectif sportif, sont exclus comme candidats pour les postes du Comité directeur, ceci pour une durée de quatre années (temps de carence) à compter de la date de leur inscription comme membre effectif auprès de l'association. Le Comité décide, s'il s'agit de l'intérêt de l'association et à la demande du membre effectif provenant d'une autre association ou organisation poursuivant les mêmes buts, de l'exemption du temps de carence.

Art. 18. Le Comité est chargé de gérer les affaires courantes de l'association et de la représenter dans tous les actes judiciaires ou extrajudiciaires. Pour réaliser ceci, le Comité jouit des pouvoirs les plus larges sous réserve des objets énumérés par la loi et pour lesquels une délibération de l'assemblée générale est nécessaire. Lors de l'assemblée générale, le Comité présente un rapport détaillé sur la gestion qu'il a réalisée au cours de l'exercice révolu.

Art. 19. Les réunions. Le Comité se réunit sur convocation du président ou du secrétaire. Il ne peut statuer, que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix. Quand il y a parité des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Les décisions sont consignées sous forme de procès-verbaux, signés par le président et le secrétaire et inscrits dans un registre spécial conservé au siège de l'association.

Art. 20. La gestion. Toute correspondance et tout acte seront signés par le président et le secrétaire, ou, avec l'autorisation préalable du Comité, par le président ou le secrétaire seul. Dans ce dernier cas, la signature du président ou du secrétaire doit être précédée de la formule «Pour le Comité».

Le secrétaire dresse ou fait dresser les procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du Comité. Il a la garde des documents.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité. Il effectue les paiements des factures préalablement visées par le président ou le secrétaire. Chaque mouvement des comptes devra être documenté par une facture ou par une autre pièce comptable à l'appui.

A la fin de chaque exercice, le trésorier présente les comptes financiers aux réviseurs de comptes et au Comité, ceci avant l'assemblée générale ordinaire.

Art. 21. Les réviseurs des comptes. Deux réviseurs des comptes sont désignés annuellement par l'assemblée générale. Ils présentent le rapport de révision des comptes à l'assemblée générale.

Art. 22. Les dons. L'association est habilitée à recevoir des dons en nature et en espèces, dans le respect de l'art. 16. de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Art. 23. Les ressources. Les ressources se composent notamment des cotisations des membres, des legs à l'association, des subventions ou subsides accordés par les pouvoirs publics, sociétés nationales, sociétés ou personnes privées, des recettes résultant de manifestations ou d'organisations diverses, de sponsoring, publicité, dons, etc... .

Art. 24. Le patrimoine. La différence entre les avoirs et les engagements de l'association constitue son patrimoine qui lui appartient en propre sans que les membres ne puissent y faire valoir un droit quelconque. En cas de dissolution, l'assemblée générale désignera trois membres, qui se chargeront de la liquidation. En cas de dissolution, l'actif net est versé à l'office social de la commune de Hesperange.

Art. 25. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, sont applicables à tous les cas non prévus aux présents statuts. Fait en huit (4) exemplaires à Schifflange, le 1^{er} octobre 2010.

Membres fondateurs

Monsieur ANDRIANI Angelo, de nationalité italienne, commerçant, 82, Cité Emile Mayrisch, L-3855 Schifflange,
Monsieur SABOTIC Samir, de nationalité luxembourgeoise, employé, 1, rue Clair Chêne, L-4061 Esch/Alzette,
Monsieur ARIES Daniel, de nationalité luxembourgeoise, employé, 11, rue Saint Henri, L-4135 Esch/Alzette,
Madame ARIES-OLIVI Sonia, de nationalité italienne, employée, 11, rue Saint Henri, L-4135 Esch/Alzette,

ANNEXE:

1 Annexe aux statuts du 1^{er} octobre 2010 de l'association KARATE-CLUB SCHIFFLANGE a.s.b.l.

Signatures.

Référence de publication: 2010138806/171.

(100157940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

ProLogis UK XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010139443/14.

(100158894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Pall Mall Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 137.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139445/10.

(100158623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

ProLogis UK XXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 72.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représentée par Gerrit Jan Meerkerk
Gérant

Référence de publication: 2010139444/14.

(100158897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Pardef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 137.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139446/10.

(100159025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Pierra Menta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 77.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139447/10.

(100158498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Plénitude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 40.727.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS
Administrateur

Référence de publication: 2010139448/11.

(100158504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Susquehanna Celtic Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.000,00.

Siège de direction effectif: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 156.099.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty ninth day of September.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “Susquehanna Celtic Holdings Limited”, a private limited liability company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 4th Floor, Georges Dock House, I.F.S.C., Dublin 1, Ireland, registered at the Companies Registration Office in Dublin, Ireland with registration number 488130 (the “Company”).

The meeting is opened at 4.00 p.m. and is presided by Régis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Barbara Schmitt, private employee, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company is Susquehanna International Holdings, LLC, a company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 555 South Federal Highway, Suite 400, Boca Raton, FL 33432, United States of America (hereafter referred to as "SIH LLC") duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a limited power of attorney given under private seal, and that the number of shares held by SIH LLC are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 24,000 (twenty-four thousand) ordinary shares of USD 1 (one US dollar) each, representing the whole subscribed share capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder of the Company expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Notice of meeting;
2. Ratification of the decisions of the board of directors taken on 28 September 2010 deciding to transfer the management and control of the Company from Ireland to Luxembourg;
3. Confirmation that the legal personality of the Company (i) continues in Luxembourg under the form of a “société à responsabilité limitée” and (ii) continues under the laws of Ireland to be regarded as a private limited liability company validly incorporated in Ireland;
4. Amendment of the memorandum of association of the Company;
5. Amendment of the articles of association of the Company in order for them to comply with both, the laws of Ireland and the Luxembourg law;
6. Confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the issued and paid-up share capital of the Company;
7. Acknowledgement of the resignation of the current directors of the Company;
8. Ratification of the appointment of new directors of the Company;
9. Ratification of the appointment of an independent external auditor; and
10. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with the copy of the following documents:

- a copy of the Irish Memorandum and articles of association (the “Articles of Association”) of the Company in force prior to this meeting;
- a copy of the minutes of the meeting of the board of directors of the Company dated 28 September 2010 which took place in Dublin, Ireland;
- a certificate of incorporation issued by the Companies Registration Office in Dublin, Ireland dated 24 August 2010;
- an interim balance sheet of the Company as of 29 September 2010; and
- an executed statement of value of the Company executed by the directors of the Company dated 29 September 2010.

All the above mentioned documentation initialled “ne varietur” by the proxy holder of the represented member, and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be filed with the registration authorities.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The sole shareholder of the Company noted that the meeting was being held at short notice and that consent to short notice had been received from all of the members entitled to attend and vote at the meeting.

Second resolution:

The sole shareholder of the Company resolves to transfer the effective place of management and control as well as the centre of the main interests and place of business of the Company from Ireland to the Grand-Duchy of Luxembourg, at 6, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and therefore to reiterate and ratify, to the

extent that this is necessary, the resolutions taken by the board of directors of the Company on 28 September 2010 anticipating and deciding such transfer to the Grand Duchy of Luxembourg with effect from the date hereof (the “Effective Date”).

Third resolution:

The sole shareholder of the Company confirms that the legal personality of the Company (i) continues in Luxembourg under the form of a “société à responsabilité limitée”, and (ii) continues under the laws of Ireland to be regarded as a private limited liability company validly incorporated in Ireland.

Fourth resolution:

The sole shareholder resolves that the following amendments to the memorandum of association be approved:

“1. The name of the Company is Susquehanna Celtic Holdings Limited

2. The objects for which the Company is established are:

(a) For its own account or for the account of third parties in Luxembourg or elsewhere:

(i) To participate and hold interests and invest, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any shares, stocks, securities of any class or description, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, invest in, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

(ii) To perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

(iii) To carry on any other trade or business which can, in the opinion of the board of directors, be advantageously carried on by the Company in connection with or as ancillary to any of the above businesses or the general business of the Company, or further any of its objects.

The above mentioned enumeration is not limitative, so that the Company may perform all transactions that are of a nature to facilitate the achievement of its corporate object.

(b) To invest any monies of the Company in such investments and in such manner as may from time to time be determined, and to hold, sell or deal with such investments and generally to purchase, take on lease or in exchange or otherwise acquire any real and personal property and rights or privileges.

(c) To acquire and hold shares and stocks of any class or description, debentures, debenture stock, bonds, bills, mortgages, obligations, investments and securities of all descriptions and of any kind issued or guaranteed by any company, corporation or undertaking of whatever nature and wheresoever constituted and investments, securities and property of all descriptions and of any kind.

(d) To acquire by purchase, exchange, lease, or otherwise any lands or buildings, whether subject or not to any charges or encumbrances, and to hold, work and manage and to let, sublet, mortgage or charge land and buildings of any kind, and any other property real or personal, movable or immovable, either absolutely or conditionally.

(e) To sell, exchange, mortgage (with or without power of sale), assign, turn to account or otherwise dispose of and generally deal with the whole or any part of the property, shares, stocks, securities, estates, rights or undertakings of the Company, real, chattel real or personal, movable or immovable, either in whole or in part, upon whatever terms and whatever consideration the Company shall think fit.

(f) To take part in the management, supervision, or control of the business or operations of any company or undertaking, and for that purpose to appoint and remunerate any directors, accountants, or other experts or agents to act as consultants, supervisors and agents of other companies or undertakings and to provide managerial, advisory, technical, design, purchasing and selling services.

(g) To make, draw, accept, endorse, negotiate, issue, execute, discount and otherwise deal with bills of exchange, promissory notes, letters of credit, circular notes, and other negotiable or transferable instruments.

(h) To redeem, purchase, or otherwise acquire in any manner permitted by law and on such terms and in such manner as the Company may think fit any shares in the Company’s capital.

(i) To guarantee, support or secure whether by mortgaging or charging or otherwise all or any part of the undertaking, property and assets (present and future) of the Company or the performance of the obligations of, and the repayment or payment of the principal amounts of and the premiums, interest and dividends on any security of any person, firm or company including (without prejudice to the generality of the foregoing) any company which is for the time being the Company’s holding company or subsidiary or another subsidiary of the Company’s holding company or otherwise associated with the Company in business providing that the Company receive valuable consideration, advantage or benefit, direct or indirect from entering into such guarantee or other arrangement or transaction contemplated herein.

(j) To raise or borrow money (without limitation of the amount borrowed, by reference to the nominal amount of the Company's issued share capital or otherwise) in such manner and on such terms as the directors may deem expedient, and to mortgage or charge its undertaking, property rights and capital (including goodwill) or any part thereof both present and future and, subject to applicable laws and subject to any shareholder authorisation required by laws as the case may be, to issue bonds, debentures, debenture stock, loan stock and other securities, perpetual or redeemable or convertible, whether outright or as security for any debt, liability or obligation of the Company or of any third party at a discount, premium or otherwise.

(k) To reduce the share capital of the Company in any manner permitted by law.

(l) To establish and maintain or procure the establishment and maintenance of any pension or superannuation fund (whether contributory or otherwise) for the benefit of and to give or procure the giving of donations, pensions, or charitable aid to any persons who are or were at any time in the employment or service of the Company, or of any company which is a subsidiary of the Company or who may be or have been directors or officers of the Company, or of any such other company as aforesaid, and to make payments towards insurance and assurance and to form and contribute to benefit funds for the benefit of such persons and to remunerate any person, firm or company rendering services to the Company, whether by cash payment, pensions, allowances, or by the allotment of shares or securities of the Company credited as paid up in full or in part or otherwise.

(m) To insure the life of any person who may, in the opinion of the Company, be of value to the Company, as having or holding for the Company interests, goodwill, or influence or otherwise and to pay the premiums on such insurance.

(n) To distribute either upon a distribution of assets or division of profits among the Members of the Company in kind any property of the Company, and in particular any shares, debentures or securities of other companies belonging to the Company or of which the Company may have the power of disposing.

(o) To apply for, purchase or otherwise acquire any patents, brevets d'invention, licences, trade marks, industrial designs, know-how, concessions and other forms of intellectual property rights and the like conferring any exclusive or non-exclusive or limited or contingent rights to use, or any secret or other information as to any invention or process of the Company, or the acquisition of which may seem calculated directly or indirectly to benefit the Company, and to use, exercise, develop, or grant licences in respect of, or otherwise turn to account the property, rights or information so acquired.

(p) To enter into partnership or into any arrangement for sharing profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person or company carrying on or engaged in or about to carry on or engage in any business or transaction which the Company is authorised to carry on or engage in or any business or transaction capable of being conducted so as directly or indirectly to benefit the Company.

(q) To acquire and undertake the whole or any part of the undertaking, business, property and liabilities of any person or company carrying on any business which the Company is authorised to carry on or which is capable of being conducted so as to benefit the Company directly or indirectly or which is possessed of assets suitable for the purposes of the Company.

(r) To acquire and carry on any business carried on by a subsidiary or a holding company of the Company or another subsidiary of a holding company of the Company.

(s) To promote any company or companies for the purpose of acquiring all or any of the property and liabilities of the Company or for any other purpose which may seem directly or indirectly calculated to benefit this Company.

(t) To amalgamate with, merge with or otherwise become part of or associated with any other company or association in any manner permitted by law.

(u) To procure the Company to be registered or recognized in any foreign country.

(v) To do and carry out all such other things, in any part of the world except the issuing of policies of insurance, as may be deemed by the Company capable of being conveniently carried on in connection with or conducive or incidental to the above objects or any of them or calculated to enhance the value of or render profitable any of the Company's properties or rights.

And it is hereby declared that the word "company" in this clause, except where used in reference to this Company, shall be deemed to include any person, partnership or other body of persons whether incorporated or not incorporated and whether domiciled in the state or elsewhere and that the objects of the company as specified in each of the foregoing paragraphs of this clause shall be separate and distinct objects and shall not be in anyway limited or restricted by reference to or inference from the terms of any other paragraph or the name of the company.

3. The liability of the members is limited.

4. The authorized share capital of the Company is US\$1,000,000 divided into 1,000,000 Ordinary Shares of US\$1.00 each. The shares in the original or any increased capital may be divided into several classes, and there may be attached thereto respectively any preferential, deferred and other special rights, privileges, conditions or restrictions as to dividend, capital, voting or otherwise.

5. The issued share capital of the Company is US\$ 24,000 divided into 24,000 Ordinary Shares of US\$1.00 each."

Fifth resolution:

The sole shareholder of the Company resolves to adopt new articles of association as a consequence of the fourth resolution and in order to make them comply in substance with both the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg private limited company (“société à responsabilité limitée”) and the laws of Ireland applicable to a “limited liability company” incorporated in Ireland.

The articles of association of the Company will henceforth be amended and restated (in place of and to the exclusion of the existing articles of association of the Company) as follows:

“1. Susquehanna Celtic Holdings Limited (the “Company”) is a private company limited by shares (“société à responsabilité limitée”) incorporated in Ireland named Susquehanna Celtic Holdings Limited, having an indefinite duration and which is governed by these articles (the “Articles”) and applicable laws.

2. All aspects which are not specifically regulated in these Articles shall be regulated by applicable laws.

Registered office - Principal place of business

3. The Company has its registered office in Ireland at such place as from time to time shall be resolved in accordance with applicable laws.

4. The Company has its effective place of management and centre of its main interest at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The principal establishment may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

5. Branches of the Company or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

Share capital

6. The issued share capital of the Company is US\$ 24,000 (twenty four thousand US dollars) divided into 24,000 (twenty four thousand) ordinary shares of US\$1.00 (one US dollar) each.

7. Each share entitles its owner to one vote and to a proportional right in the Company’s assets and profits whether in the case of a distribution, winding up or otherwise.

Purchase of own shares

8. Subject to applicable laws, the Company shall have power to redeem its own shares.

9. Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

10. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of applicable laws or of Articles.

11. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Financial assistance

12. The Company may give any form of financial assistance which is permitted by applicable laws for the purpose of or in connection with a purchase or subscription made or to be made by any person of or for any shares in the Company or in the Company’s holding company.

Transfer of shares

13. The right to transfer shares is restricted in the manner hereinafter prescribed:

(a) The number of members of the Company is limited to forty, so however that where two or more persons hold one or more shares in the Company jointly, they shall, for the purpose of this Article be treated as a single member;

(b) Any invitation to the public to subscribe for any shares or debentures of the Company is prohibited;

(c) Shares may not be transferred inter vivos to non shareholders unless shareholders holding at least three quarters of the issued share capital of the Company shall have agreed thereto in a general meeting; and

(d) Any transfer of shares shall otherwise have to comply with applicable laws.

14. Subject to the restrictions of these Articles, any member may transfer all or any of his/its shares by instrument in writing in any usual or common form including a notarial instrument. The instrument of transfer of any share shall be executed by or on behalf of the transferor and the transferor will be deemed to remain the holder of the share until the name of the transferee is entered in the register of members in respect thereof, which entry shall be made upon presentation of an appropriate instrument of transfer, as the case may be.

Purpose of the Company

15. The principal objects for which the Company is established are:

(a) For its own account or for the account of third parties in Luxembourg or elsewhere:

(i) To participate and hold interests and invest, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any shares, stocks, securities of any class or description, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, invest in, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

(ii) To perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

(iii) To carry on any other trade or business which can, in the opinion of the board of directors, be advantageously carried on by the Company in connection with or as ancillary to any of the above businesses or the general business of the Company, or further any of its objects.

The above mentioned enumeration is not limitative, so that the Company may perform all transactions that are of a nature to facilitate the achievement of its corporate object.

(b) To invest any monies of the Company in such investments and in such manner as may from time to time be determined, and to hold, sell or deal with such investments and generally to purchase, take on lease or in exchange or otherwise acquire any real and personal property and rights or privileges.

(c) To acquire and hold shares and stocks of any class or description, debentures, debenture stock, bonds, bills, mortgages, obligations, investments and securities of all descriptions and of any kind issued or guaranteed by any company, corporation or undertaking of whatever nature and wheresoever constituted and investments, securities and property of all descriptions and of any kind.

(d) To acquire by purchase, exchange, lease, or otherwise any lands or buildings, whether subject or not to any charges or encumbrances, and to hold, work and manage and to let, sublet, mortgage or charge land and buildings of any kind, and any other property real or personal, movable or immovable, either absolutely or conditionally.

(e) To sell, exchange, mortgage (with or without power of sale), assign, turn to account or otherwise dispose of and generally deal with the whole or any part of the property, shares, stocks, securities, estates, rights or undertakings of the Company, real, chattel real or personal, movable or immovable, either in whole or in part, upon whatever terms and whatever consideration the Company shall think fit.

(f) To take part in the management, supervision, or control of the business or operations of any company or undertaking, and for that purpose to appoint and remunerate any directors, accountants, or other experts or agents to act as consultants, supervisors and agents of other companies or undertakings and to provide managerial, advisory, technical, design, purchasing and selling services.

(g) To make, draw, accept, endorse, negotiate, issue, execute, discount and otherwise deal with bills of exchange, promissory notes, letters of credit, circular notes, and other negotiable or transferable instruments.

(h) To redeem, purchase, or otherwise acquire in any manner permitted by law and on such terms and in such manner as the Company may think fit any shares in the Company's capital.

(i) To guarantee, support or secure whether by mortgaging or charging or otherwise all or any part of the undertaking, property and assets (present and future) of the Company or the performance of the obligations of, and the repayment or payment of the principal amounts of and the premiums, interest and dividends on any security of any person, firm or company including (without prejudice to the generality of the foregoing) any company which is for the time being the Company's holding company or subsidiary or another subsidiary of the Company's holding company or otherwise associated with the Company in business providing that the Company receive valuable consideration, advantage or benefit, direct or indirect from entering into such guarantee or other arrangement or transaction contemplated herein.

(j) To raise or borrow money (without limitation of the amount borrowed, by reference to the nominal amount of the Company's issued share capital or otherwise) in such manner and on such terms as the directors may deem expedient, and to mortgage or charge its undertaking, property rights and capital (including goodwill) or any part thereof both present and future and, subject to applicable laws and subject to any shareholder authorisation required by laws as the case may be, to issue bonds, debentures, debenture stock, loan stock and other securities, perpetual or redeemable or convertible, whether outright or as security for any debt, liability or obligation of the Company or of any third party at a discount, premium or otherwise.

(k) To reduce the share capital of the Company in any manner permitted by law.

(l) To establish and maintain or procure the establishment and maintenance of any pension or superannuation fund (whether contributory or otherwise) for the benefit of and to give or procure the giving of donations, pensions, or charitable aid to any persons who are or were at any time in the employment or service of the Company, or of any

company which is a subsidiary of the Company or who may be or have been directors or officers of the Company, or of any such other company as aforesaid, and to make payments towards insurance and assurance and to form and contribute to benefit funds for the benefit of such persons and to remunerate any person, firm or company rendering services to the Company, whether by cash payment, pensions, allowances, or by the allotment of shares or securities of the Company credited as paid up in full or in part or otherwise.

(m) To insure the life of any person who may, in the opinion of the Company, be of value to the Company, as having or holding for the Company interests, goodwill, or influence or otherwise and to pay the premiums on such insurance.

(n) To distribute either upon a distribution of assets or division of profits among the Members of the Company in kind any property of the Company, and in particular any shares, debentures or securities of other companies belonging to the Company or of which the Company may have the power of disposing.

(o) To apply for, purchase or otherwise acquire any patents, brevets d'invention, licences, trade marks, industrial designs, know-how, concessions and other forms of intellectual property rights and the like conferring any exclusive or non-exclusive or limited or contingent rights to use, or any secret or other information as to any invention or process of the Company, or the acquisition of which may seem calculated directly or indirectly to benefit the Company, and to use, exercise, develop, or grant licences in respect of, or otherwise turn to account the property, rights or information so acquired.

(p) To enter into partnership or into any arrangement for sharing profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person or company carrying on or engaged in or about to carry on or engage in any business or transaction which the Company is authorised to carry on or engage in or any business or transaction capable of being conducted so as to directly or indirectly benefit the Company.

(q) To acquire and undertake the whole or any part of the undertaking, business, property and liabilities of any person or company carrying on any business which the Company is authorised to carry on or which is capable of being conducted so as to benefit the Company directly or indirectly or which is possessed of assets suitable for the purposes of the Company.

(r) To acquire and carry on any business carried on by a subsidiary or a holding company of the Company or another subsidiary of a holding company of the Company.

(s) To promote any company or companies for the purpose of acquiring all or any of the property and liabilities of the Company or for any other purpose which may seem directly or indirectly calculated to benefit this Company.

(t) To amalgamate with, merge with or otherwise become part of or associated with any other company or association in any manner permitted by law.

(u) To procure the Company to be registered or recognized in any foreign country.

(v) To do and carry out all such other things, in any part of the world except the issuing of policies of insurance, as may be deemed by the Company capable of being conveniently carried on in connection with or conducive or incidental to the above objects or any of them or calculated to enhance the value of or render profitable any of the Company's properties or rights.

And its hereby declared that the word "company" in this clause, except where used in reference to this Company, shall be deemed to include any person, partnership or other body of persons whether incorporated or not incorporated and whether domiciled in the state or elsewhere and that the objects of the company as specified in each of the foregoing paragraphs of this clause shall be separate and distinct objects and shall not be in anyway limited or restricted by reference to or inference from the terms of any other paragraph or the name of the company.

Borrowing powers

16. The meeting of directors may exercise all the powers of the Company to borrow money (without limitation of the amount borrowed, by reference to the nominal amount of the Company's issued share capital or otherwise), and to mortgage or charge its undertaking, property rights and capital (including goodwill) or any part thereof both present and future and, subject to applicable laws and subject to any shareholder authorisation required by laws as the case may be, to issue debentures, debenture stock, loan stock and other securities perpetual or redeemable or convertible whether outright or as security for any debt, liability or obligation of the Company or of any third party at a discount, premium or otherwise.

Single member company

17 (a) If and so long as the Company is a single-member company, the following provisions will apply

(i) Annual General Meetings

The sole member may decide to dispense with the holding of annual general meetings. Such decision will be effective for the year in which it is made and subsequent years, but nevertheless the sole member or the auditors may require the holding of an annual general meeting in any such year in accordance with the procedure laid down by applicable law. Where a decision to dispense with the holding of an annual general meeting is in force, the accounts and the directors' and auditors' reports that would otherwise be laid before an annual general meeting shall be sent to the sole member in accordance with applicable law.

(ii) Quorum at General Meetings

The sole member, present in person or by proxy or (if the member is a corporation) a duly authorised representative of that member, is a sufficient quorum at a general meeting. A proxy for the sole member may vote on a show of hands. The sole member or a proxy for that member or (if the member is a corporation) a duly authorised representative of that member shall be chairman of any general meeting of the Company. Otherwise, all other provisions of these Articles shall apply with any necessary modification (unless the provisions expressly provides otherwise).

(iii) Resolutions of Shareholders

All matters requiring a resolution of the Company in general meeting (except the removal of the auditors from office) may be validly dealt with by a decision of the sole member. The sole member must provide the Company with a written record of any such decision or, if it is dealt with by a written resolution under these Articles, with a copy of that resolution, and the decision or resolution shall be recorded and retained by the Company.

(b) If and whenever the Company becomes a single-member company or ceases to be a single-member company, it shall notify the Irish and Luxembourg Registrar of Companies in accordance with applicable laws.

General meetings

18. Each shareholder shall be entitled to receive notice of and attend and vote at general meetings of the Company. Each share shall carry one vote. Each shareholder may validly act at the meeting through a proxy who need not be a shareholder of the Company.

19. Subject to applicable laws, decisions of general meetings are only valid if they are adopted by the votes of the shareholders representing more than half of the voting capital present at the meeting or by the sole shareholder (as the case may be). However, the approval of the shareholders holding more than three quarters of the voting share capital of the Company present at such meeting shall be required for decisions concerning the amendment of the articles of association and for special resolutions and such other decisions as otherwise required by applicable laws.

20. The Company shall in each calendar year hold a general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be), as its annual general meeting in addition to any other meeting in that year. Subject as aforesaid, annual general meetings will be held at such times as the meeting of directors appoints.

21. All general meetings of members other than annual general meetings, (if applicable), will be called extraordinary general meetings.

Convening of general meetings

22. The meeting of directors may, whenever they think fit, convene an extraordinary general meeting, and extraordinary general meetings shall also be convened on such requisition by shareholders representing more than half of the capital of the company or upon the requisition of the auditors in accordance with applicable laws.

Place of general meetings

23. All general meetings shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg (and except for general meetings held in front of a notary, general meetings will be held at such locations as the Board appoint) unless, in respect of any particular meeting, either all the members entitled to attend and vote consent in writing to its being held elsewhere or a resolution providing that it be held elsewhere has been passed at the preceding general meeting. Notwithstanding the foregoing provisions of this Article, no general meetings of the Company shall be held in Ireland and any such meeting which the Company may purport so to hold and the proceedings thereat shall be void and of no effect.

Notice of general meetings

24. Subject to applicable laws, an annual general meeting and a meeting called for the passing of a special resolution shall be called by 21 days' notice in writing at the least, and a general meeting (other than an annual general meeting or a meeting for the passing of a special resolution) shall be called by 7 days' notice in writing at the least. The notice will be exclusive of the day on which it is served or deemed to be served and of the day for which it is given, and shall specify the date, the place and the hour of the meeting and shall be given in manner authorised by these Articles to such persons as are under these Articles entitled to receive such notices from the Company.

25. A general meeting, notwithstanding that it has been called by a shorter notice than that specified in the last preceding article, will be deemed to have been duly called if it is so agreed by all the those persons required to consent subject to applicable laws.

Proceeding at general meetings

26. No business shall be transacted at any general meeting unless a quorum of shareholders is present at the time when the meeting proceeds to business; two shareholders present in person or by proxy will be a quorum except where the Company has a single shareholder.

27. If within half an hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present, the meeting, if convened upon the requisition of shareholders, will be dissolved; in any other case it will stand adjourned to the same day in the next week, at the same time and place or to such other day and at such other time and place as the meeting of directors

may determine and notice of any meeting adjourned in such manner shall be given as in the case of an original meeting, and if at the adjourned meeting a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting, the sole shareholder or the shareholders present or duly represented will be a quorum.

28. Subject to applicable laws, a resolution in writing signed by all the shareholders for the time being entitled to attend and vote on such resolution at a general meeting (or being bodies corporate by their duly authorised representatives) shall be as valid and effective for all purposes as if the resolution had been passed at a general meeting of the Company duly convened and held. Any such resolution may consist of several documents in the like form each signed by one or more of such shareholders (or their duly authorised representatives).

Proxies

29. Votes may be given either personally or by proxy. A proxy may attend the general meeting to which the appointment relates and, in the absence of his appointer may speak and vote thereat on such appointer's behalf.

30. The instrument appointing a proxy shall be in any usual or common form and in writing under the hand of the appointer or of his attorney duly authorised in writing, or, if the appointer is a body corporate, either under seal or under the hand of an officer or attorney duly authorised. A proxy need not be a member of the Company. The instrument appointing a proxy will be valid, unless the contrary is stated therein, as well for any adjournment of the meeting as for the meeting to which it relates.

31. Any body corporate which is a member of the Company may, by resolution of its Board or other governing body, authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the Company or of any class of members of the Company, and the person so authorised will be entitled to exercise the same powers on behalf of the body corporate which he represents as that body corporate could exercise if it were an individual member of the Company.

Directors

32. The Company is managed by the board comprising at least one Director 'A' being a person resident in Luxembourg and authorized in accordance with Luxembourg laws and at least one Director 'B', who need not be members, until otherwise determined by a general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be). No person who is resident in Ireland may be appointed a Director 'A' or a Director 'B'. A director shall be deemed to have resigned if he becomes resident in Ireland.

33. Subject to applicable laws, the Board shall have power to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the joint signature of one Director 'A' and one Director 'B' or one Director 'A' and the secretary.

34. The board may pay all expenses incurred in promoting and registering the Company and may exercise all such powers of the Company as are not, by applicable laws or by these Articles, required to be exercised by the Company in general meeting, subject, nevertheless, to any of these Articles, to applicable laws and to such directions, not being inconsistent with the aforesaid Articles or provisions, as may be given by the Company in general meeting, but no direction given by the Company in general meeting shall invalidate any prior act of the Board which would have been valid if that direction had not been given.

35. A director who is in any way, whether directly or indirectly, interested in a contract or proposed contract with the Company shall comply with all applicable laws with regard to the disclosure of such interest by declaration.

36. The directors shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the directors can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

37. The directors will not retire by rotation. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

38. A resolution in writing signed by all the directors for the time being entitled to receive notice of a meeting of the directors shall be as valid and effective for all purposes as a resolution of the directors as if it had been passed at a meeting of the directors duly convened and held and may consist of several documents in the like form each signed by one or more of the directors.

39. Any director may participate in a meeting of the directors of which he is a member by means of a conference telephone or similar communicating equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participation in a meeting in this manner will be deemed to constitute presence in person at such meeting provided however that if a meeting of the directors is held by means of telephone or video conference or other similar communicating equipment, such meeting shall only be valid if initiated by a Director A from Luxembourg and all other participants shall join the meeting by dialing or linking into such meeting so initiated.

40. No meeting of the directors shall be held in and none of the functions of the board of directors pertaining to the management and control of the Company shall be exercised or exercisable in Ireland and any such meeting which the directors may purport to hold in Ireland and the proceedings thereat shall be void and of no effect.

41. The quorum necessary for the transaction of the business of the directors shall be two directors, composing of at least one Director A and one Director B, present in person or duly represented by proxy. Subject to Article 36, a director

who joins a meeting of the directors by telephone or videoconferencing shall be counted towards the quorum of directors notwithstanding that the director is not physically present at the meeting.

42. Resolutions of any meeting of the directors are validly taken by the majority of the vote cast provided that at least one Director A and one Director B approved such resolutions.

43. Each director shall have the power to nominate any other director in his place, at any meeting of the directors at which he is unable to be present or during his inability to act as such director. A director present at a meeting of the Board shall in addition to his own vote be entitled to one vote in respect of each other director not present at the meeting who shall have authorised him in respect of such meeting to vote for such other director in his absence. Any such authority must be in writing or by cable or telegram or telex message, which must be presented to the secretary or the chairman of the relevant meeting for filing prior to or be produced at the first meeting at which a vote is to be cast pursuant thereto.

44. The meeting of directors may from time to time and at any time by power of attorney appoint any company, firm or person or body of persons, to be attorney or attorneys of the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the meeting of directors under the Articles) and for such period and subject to such conditions as it may think fit, and any such power of attorney may contain such provisions for the protection of persons dealing with any such attorney as the meeting of directors may think fit, and may also authorise any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him. The meeting of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its attorney(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

45. Subject to applicable laws, the office of a director shall be vacated ipso facto if the director:

(a) is adjudged bankrupt or any event equivalent or analogous thereto occurs in the State or in any other jurisdiction, or makes any arrangements with his creditors generally; or

(b) becomes restricted or disqualified to act as a director pursuant to the provisions of the applicable laws.

46. The directors' fees shall from time to time be determined by the Company in general meeting. The directors may also be reimbursed for any costs incurred in connection with their mandates and the business of the Company.

47. The Board shall cause minutes to be made in books provided for the purpose:

(a) of all appointments of officers made by the Board;

(b) of the names of the directors present at each meeting of the Board and of any committee; and

(c) of all resolutions and proceedings at all meetings of the Company and of the Board and of committees.

Financial year

48. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of each year.

Annual accounts

49. The annual accounts shall be prepared and drawn up by the directors and in compliance with applicable laws.

Auditors

50. The auditor will be appointed and removed and their rights and duties regulated in accordance with applicable laws.

Dividends and Reserves

51. The Company in general meeting may declare dividends, but no dividend may exceed the amount recommended by the Board. No final dividend may be paid otherwise than in accordance with the provisions of applicable laws.

The seal

52. (a) The seal shall be used only by the authority of the directors, and every instrument to which the seal shall be affixed under applicable laws shall be signed by a director and shall be countersigned by the secretary or by a second director or by some other person appointed by the directors for the purpose.

(b) The Company may only exercise the powers conferred by applicable laws with regard to having an official seal for use abroad in Luxembourg, and such powers shall be vested in the directors."

Sixth resolution:

The sole shareholder of the Company records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from a balance sheet dated 29 September 2010 annexed to a statement of value executed by the all the directors of the Company dated 29 September 2010, which have been delivered to the notary on the date hereof. A copy of the balance sheet and the statement of value, signed "ne varietur" by the proxy holder of the represented member and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time. The sole shareholder of the Company states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company, which continues to own all its assets, and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The sole shareholder of the Company confirms that the issued and paid up share capital of the Company is currently set up at USD 24,000 (twenty-four thousand US dollars) divided into 24,000 (twenty-four thousand) ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one US dollar) each.

The sole shareholder of the Company, SIH LLC, declares that it owns all 24,000 (twenty-four thousand) issued ordinary shares of the Company.

Seventh resolution:

The sole shareholder of the Company acknowledges and approves the resignation of Mr. John Keogh and Ms. Rachel Moxham as directors of the Company with effect from the Effective Date and gives them full discharge for the accomplishment of their mandate as from the holding of the present general meeting.

Eighth resolution:

The sole shareholder of the Company resolves to ratify and confirm the appointment for an undetermined duration of Mr. Ganash Lokanathen as new Director 'A' of the Company and the appointment for an undetermined duration of, Ms. Kathy Harley and Mr. Rob Sack, both as new Directors 'B' of the Company who all, having received previous notice of their possible designation, have accepted by written notice in a letter of acceptance, their positions and assume their obligation to faithfully and properly carry out their duties as from the Effective Date.

Consequently to the foregoing statement and the above resolution the board of directors of the Company is now composed as follows:

- Mr. Ganash Lokanathen, Director A;
- Ms. Kathy Harley, Director B; and
- Mr. Rob Sack, Director B.

In accordance with article 33 of the articles of association of the Company, the Board shall have the power to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the joint signature of one Director 'A' and one Director 'B' or one Director 'A' and the secretary.

Ninth resolution:

The sole shareholder resolves to ratify the appointment of Ernst & Young, having its registered office at Harcourt Street, Dublin 2, Ireland. as independent external auditor of the Company as from the date hereof and for an undetermined duration.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at one thousand eight hundred Euros (1,800. EUR).

There being no further business, the meeting is declared closed at 4.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

En l'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Susquehanna Celtic Holdings Limited», une société à responsabilité limitée constituée sous le droit irlandais, ayant son siège social à 4th Floor, Georges Dock House, I.F.S.C., Dublin 1, Ireland, enregistrée au Registre des Sociétés (Companies Registration Office) de Dublin, Irlande, sous le numéro d'enregistrement 488130 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures et est présidée par Régis Galiotto, juriste demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Barbara Schmitt, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société est Susquehanna International Holdings, LLC, une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 555 South Federal Highway, Suite 400, Boca Raton, FL 33432, Etats-Unis d'Amérique (ci-après «SIH LLC»), dûment représentée par M. Régis Galiotto, clerk de notaire, ayant son adresse pro-

fessionnelle à 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration limitée donnée sous seing privée, et le nombre de parts détenues par SIH LLC sont reportés sur la liste de présence. Cette liste et la procuration signée par le comparant et le notaire instrumentant resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 24.000 (vingt-quatre mille) parts sociales de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour et l'associé unique de la Société déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé de ces points.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Convocation de l'assemblée;
2. Ratification des décisions du conseil de gérance de la société prises le 28 septembre 2010 décidant de transférer la gestion et le contrôle effectif de la Société de l'Irlande au Luxembourg;
3. Confirmation que la personnalité juridique de la Société (i) continue au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et (ii) continue, selon le droit irlandais, à être considérée comme une «private limited company» valablement constituée sous le droit irlandais;
4. Modification de la charte constitutive de la Société;
5. Modification des statuts de la Société dans le but de les rendre conformes à la fois au droit irlandais et au droit luxembourgeois;
6. Confirmation de la description et de la consistance de tous les éléments d'actif et de passif de la Société et du capital social souscrit et libéré de la Société;
7. Prise d'acte de la démission des gérants actuels de la Société;
8. Ratification de la nomination de nouveaux gérants de la Société;
9. Ratification de la nomination d'un réviseur d'entreprises; et
10. Divers.

IV.- Les documents suivants ont été fournis à l'assemblée:

- une copie des statuts irlandais (les «Statuts») de la Société en vigueur précédemment à cette assemblée;
- une copie du procès-verbal du conseil de gérance de la Société daté du 28 septembre 2010 ayant eu lieu à Dublin, Irlande;
- un certificat de constitution émis par Registre des Sociétés (Companies Registration Office) de Dublin, Irlande, daté du 24 août 2010;
- un bilan intérimaire de la Société signé en date du 29 septembre 2010; et
- une déclaration de valeur de la Société signée par les gérants de la Société en date du 29 septembre 2010.

Toute la documentation susmentionnée est paraphée «ne varietur» par le mandataire de l'associé représenté et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Ces faits exposés ayant été approuvés par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

L'associé unique de la Société a noté que l'assemblée s'est tenue dans un bref délai et que l'acte de consentement à la convocation à bref délai a été reçu par tous les membres habilités à assister et à voter à l'assemblée.

Seconde résolution:

L'associé unique de la Société décide de transférer le siège de direction et de contrôle effectif mais aussi le centre des principaux intérêts et d'affaires et le bureau de la Société d'Irlande au Grand-Duché de Luxembourg, au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et partant de réitérer et de ratifier, pour autant que de besoin, les résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 28 septembre 2010 anticipant et décidant un tel transfert vers le Grand-Duché du Luxembourg avec effet à la date des présentes.

Troisième résolution:

L'associé unique de la Société confirme que la personnalité juridique de la Société (i) continue au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et (ii) continue en droit irlandais à être considérée comme une «private limited company» valablement constituée en Irlande.

Quatrième résolution:

L'associée unique décide que les modifications suivantes à la charte constitutive de la Société sont approuvées:

- «1. Le nom de la Société est Susquehanna Celtic Holdings Limited.
2. Les objets pour lesquels la Société est constituée sont:

(a) Pour son propre compte ou pour le compte de tiers au Luxembourg ou ailleurs:

(i) De participer, détenir des intérêts et investir, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir au moyen de participations, contributions, prises fermes, achats ou options, négociation ou de toute autre façon toutes parts, actions, titres de placement quelle qu'en soit la catégorie ou la désignation, droits, brevets et licences et toute autre droit de propriété, droits et intérêts dans la propriété de la manière que la Société jugera appropriée et en général de détenir, gérer, développer, vendre ou aliéner ces derniers ou y investir, en tout ou en partie, en échange de toute contrepartie que la Société jugera appropriée et, en particulier, pour les parts ou les titres de placement de toute société achetant ces derniers; de s'engager, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'accorder à toute société holding, filiale ou toute autre société qui appartient au même groupe de sociétés que la Société toute aide, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de mobiliser des fonds de toute manière et de garantir le remboursement de tout montant emprunté.

(ii) D'exécuter toute opération commerciale, technique et financière, liée directement ou indirectement à tous les domaines d'activité décrits ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de ce but.

(iii) De se livrer à toute transaction ou affaire qui peut être, selon l'avis du conseil d'administration, exercée de façon avantageuse par la Société en rapport avec toutes les affaires ci-dessus, ou accessoire à ces dernières, ou les affaires générales de la Société ou encore qui favorisent un de ses objets sociaux.

L'énumération susmentionnée n'est pas limitative, de manière à ce que la Société puisse effectuer toutes transactions qui soient de nature à faciliter l'accomplissement de son objet social.

(b) D'investir toute somme d'argent de la Société dans lesdits investissements et de telle façon qu'il peut être déterminé périodiquement, et de détenir, vendre ou négocier lesdits investissements et en général d'acheter, louer ou échanger ou autrement acquérir toute propriété mobilière ou immobilière et droits ou privilèges.

(c) D'acquérir et de détenir des parts et des actions quelle qu'en soit la catégorie ou le type, «debentures», actions-obligations, bons, lettres de change, hypothèques, obligations, investissements et titres de placement de toute catégorie et de toute sorte émises ou garanties par toute société, personne morale ou entreprise de toute nature, peu importe où elle est constituée, et des investissements, des titres de placement et propriété de tous types et de toute sorte.

(d) D'acquérir par achat, échange, location ou autrement tous terrains ou constructions, assujettis ou non à toute charge ou tout grèvement et de détenir, exploiter ou gérer et louer, sous-louer, hypothéquer ou grever tous terrains ou constructions de toute nature et toute autre propriété mobilière ou immobilière, avec ou sans condition.

(e) De vendre, échanger, hypothéquer (avec ou sans procuration), céder, mettre à profit ou autrement aliéner ou transiger en général tout ou partie de la propriété, parts, actions, titres de placement, immeubles, droits ou entreprises de la Société, réels, personnels ou meubles par détermination de la loi, meubles ou immeubles en totalité ou en partie, selon les conditions et pour toute considération que la Société jugera convenable.

(f) De prendre part à la gestion, à la supervision ou au contrôle des affaires ou des opérations de toute société ou entreprise et, à ces fins, de nommer et rémunérer tout dirigeant, comptable ou autre expert ou agent à titre de conseiller, superviseur et agents d'autres sociétés ou entreprises et de fournir les services de gestion, de conseil, techniques, de design, de vente ou d'achat.

(g) De faire, de planifier, d'accepter, d'endosser, de négocier, d'émettre, d'exécuter, d'effectuer une décote et autrement transiger des lettres de changes, billets à ordre, lettres de crédit, billets de crédit circulaire et autres instruments négociables ou transférables.

(h) De racheter, d'acheter ou autrement acquérir de toutes les manières permises par la loi et sous les conditions et de la manière que la Société jugera appropriée toute part du capital social de la Société.

(i) De garantir, de supporter ou d'assurer en hypothéquant ou en grevant ou autrement toute ou une partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (actuels et futurs) et le capital non encore appelé de la Société ou l'exécution des ses obligations de, et le remboursement ou le paiement des montants en capital de, et les primes, intérêts et dividendes sur tout titre de placement de toute personne, entreprise ou société, y compris (sans préjudice de la généralité de ce qui précède) toute société qui est présentement la société holding de la Société ou sa filiale ou une autre filiale de la société holding de la Société ou autrement associée en affaires avec la Société, dès lors que la Société reçoit en retour une contrepartie substantielle, un avantage ou un bénéfice, direct ou indirect, pour s'être engagée dans cette garantie ou autre arrangement ou transaction envisagés aux présentes.

(j) De se procurer des fonds ou d'emprunter de l'argent (sans limitation du montant emprunté, en référence au montant nominal du capital-actions émis de la Société ou autrement) de telle manière et assujetti aux termes que les administrateurs jugeront opportuns, et d'hypothéquer ou de grever son entreprise, ses droits de propriété et son capital (y compris le goodwill) ou toute part de ces derniers, aussi bien actuels que futurs, et conformément aux lois applicables et assujetti à toute autorisation des actionnaires requise par la loi le cas échéant, d'émettre des obligations, des débentures, des actions-obligations, des obligations non garanties et autres titres de placement, perpétuels, rachetables ou convertibles, à part entière ou comme garantie pour toute dette, responsabilité ou obligation de la Société ou de toute tierce partie à décote ou à prime ou autrement.

(k) De réduire le capital-actions de la Société de toutes les manières permises par la loi.

(l) D'établir et de maintenir ou de permettre l'établissement et le maintien de toute pension ou de fonds de pension de retraite (contributif ou autrement) pour le bénéfice de, et de donner ou de permettre des donations, pensions, ou une aide charitable, aux personnes qui sont, ou étaient à ce moment, à l'emploi ou au service de la Société, ou de toute autre société qui est une filiale de la Société ou qui ont pu être ou ont été des administrateurs ou des cadres de la Société, ou de toute autre société susmentionnée, et d'effectuer des paiements d'assurance et de former et de contribuer aux fonds d'allocation pour le bénéfice de telles personnes et de rémunérer toute personne, entreprise ou société rendant des services à la Société, soit en numéraire, par pensions, allocations ou par distribution de parts ou de titres de placement de la Société tenus comme payés en entier ou en partie ou autrement.

(m) D'assurer la vie de toute personne qui peut, selon l'avis de la Société, être importante à la Société, comme ayant ou détenant pour la Société des intérêts, du goodwill ou pouvant exercer une influence ou présentant toute autre importance pour la Société et de payer les primes de telle assurance.

(n) De distribuer soit à titre de distribution d'actifs ou division des bénéfices parmi les associés de la Société toute propriété de la Société et, en particulier, toutes parts, débentures ou titres de placement d'autres sociétés appartenant à la Société ou desquels la Société peut avoir le droit de disposer.

(o) De demander, d'acheter ou autrement acquérir tous brevets, brevets d'invention, licences, marques de commerce, dessins industriels, savoir-faire et toute autre forme de droit de propriété intellectuelle et autre similaire, conférant des droits exclusifs ou non-exclusifs ou limités ou éventuels à l'utilisation, ou tout secret ou toute information concernant toute invention ou procédé de la Société, ou l'acquisition desquels peut être jugée bénéficier directement ou indirectement à la Société et d'utiliser, exercer ou développer ou octroyer des licences par rapport à, ou mettre à profit de toute autre manière, la propriété, les droits ou l'information ainsi acquis.

(p) De s'engager dans un partenariat ou dans toute entente de partage des bénéfices, d'union d'intérêts, de coopération, d'entreprise conjointe, de concession réciproque ou autrement avec toute personne ou société poursuivant ou sur le point de poursuivre ou de s'engager dans toute affaire ou transaction que la Société est autorisée à poursuivre ou à s'engager ou toute affaire ou transaction qu'elle est capable de conduire de manière à bénéficier directement ou indirectement à la Société.

(q) D'acquérir et de se charger de toute ou partie de l'entreprise, des affaires, de la propriété et des obligations de toute personne menant toute affaire que la Société est autorisée de poursuivre ou qu'elle est capable de conduire de manière à bénéficier directement ou indirectement à la Société ou qui possède des actifs correspondant aux objectifs de la Société.

(r) D'acquérir et de poursuivre toutes affaires effectuées par toute filiale ou société holding de la Société, ou toute autre filiale d'une société holding de la Société.

(s) De promouvoir toute(s) société(s) dans le but d'acquérir, en tout ou en partie, la propriété et le patrimoine passif de cette Société ou pour toute autre fin qui pourra être jugée comme pouvant directement ou indirectement porter des avantages à cette Société.

(t) De fusionner, s'unifier avec, ou se lier autrement ou s'associer avec toute autre société ou association de quelque manière que ce soit permise par la loi.

(u) De permettre à la Société de se faire enregistrer ou d'être reconnue dans tout pays étranger.

(v) De faire et effectuer toutes autres choses dans toute partie du monde, à l'exception de l'émission de polices d'assurance, suivant ce que la Société jugera être capable d'exercer opportunément en relation avec, ou menant ou accessoires aux objets mentionnés ci-dessus, ou l'un d'eux, ou estimées mettre en valeur ou porter profit à toutes propriétés ou tous droits de la Société.

Et il est par les présentes déclaré que pour les besoins de l'interprétation de la présente clause d'objets, le terme «société» sauf dans les cas où il est employé pour désigner la Société, signifie toute personne, association ou entité qu'elle soit enregistrée ou non, immatriculée ou non, et qu'elle soit domiciliée dans le même état ou ailleurs, et que les objets de la société, tels que définis dans chacun des paragraphes ci-dessous sont des objets séparés et distincts et ne doivent en aucun cas être interprétés limitativement ou restrictivement sur la base d'une référence ou d'une interférence avec les termes d'un autre de ces paragraphes quel qu'il soit ou le nom de la société.

3. La responsabilité des associés est limitée.

4. Le capital social autorisé de la Société est de 1.000.000 USD divisé en 1.000.000 de parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD chacune. Les parts sociales d'origine ou suite à toute augmentation de capital peuvent être divisées en plusieurs classes, et il peut leur être attribué respectivement des droits préférentiels, différés et autres droits spéciaux, privilèges, conditions ou restrictions quant au dividende, capital, vote ou autre.

5. Le capital social souscrit de la Société est de 15.000 USD divisé en 15.000 parts sociales ordinaires de 1,00 USD chacune.»

Cinquième résolution:

L'associé unique de la Société décide d'adopter de nouveaux statuts en conséquence de la quatrième résolution et dans le but de les rendre conformes à la fois aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à toute société à

responsabilité limitée luxembourgeoise ainsi qu'aux lois irlandaises applicables à une «limited liability company» constituée en Irlande.

Les statuts de la Société seront dorénavant modifiés et redéfinis (à la place et à l'exclusion des statuts existant de la Société) de la manière suivante:

«1. Susquehanna Celtic Holdings Limited (la «Société») est une société à responsabilité limitée constituée en Irlande, dénommée Susquehanna Celtic Holdings Limited, ayant une durée indéfinie et qui est régie par les présents statuts (les «Statuts») et les lois applicables.

2. Tous les aspects qui ne sont pas spécifiquement régis par les présents Statuts seront régis par les lois applicables.

Siège social et Principal établissement

3. La Société a son siège social en Irlande dans un lieu qui pourra être modifié conformément aux lois applicables.

4. La Société a son principal établissement et son centre des intérêts principaux au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le principal établissement peut être transféré par une décision des associés ou de l'associé unique (le cas échéant).

5. La création de succursales et bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger pourra être décidée par le conseil de gérance.

Capital social

6. Le capital social souscrit de la Société est de 24.000 USD divisé en 24.000 parts sociales ordinaires de 1,00 USD chacune.

7. Chaque part sociale ouvre droit pour son titulaire à une voix et à un droit proportionnel sur les actifs et les bénéfices de la Société, notamment dans le cas d'une distribution ou de dissolution de la Société.

Rachat de ses propres parts

8. Conformément aux lois applicables, la Société aura le pouvoir de racheter ses propres parts.

9. Le rachat devra être autorisé par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (le cas échéant), adoptée selon les conditions exigées pour la modification des Statuts, pourvu qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe dans la proportion du capital ou de la classe des parts sociales concernées et représentées par leurs parts sociales.

10. Néanmoins, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales objet du rachat, le rachat ne peut être décidé que dans la limite où le prix de rachat supérieur n'excède pas le bénéfice total réalisé depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, en plus de tous les bénéfices reportés et des sommes tirées des réserves disponibles à cette fin, moins les pertes reportées et toutes les sommes à mettre en réserve conformément aux exigences des lois applicables ou des Statuts.

11. Lesdites parts sociales rachetées seront annulées par une réduction du capital social.

Aide financière

12. La Société peut octroyer toute forme d'aide financière permise par les lois applicables dans le but de ou en rapport avec un achat ou une souscription effectuée ou à effectuer par toute personne de toute parts sociales de la Société ou de la société mère de la Société.

Transfert de parts sociales

13. Le droit de transmettre des parts sociales est restreint de la manière ci-après décrite:

(a) Le nombre de membres de la Société est limité à quarante, toutefois si deux personnes ou plus détiennent conjointement une ou plusieurs parts sociales de la Société, elles seront considérées pour l'application de cet Article comme étant un membre unique;

(b) Tout appel public à la souscription de parts sociales ou d'obligations de la Société est interdit;

(c) Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des personnes non-associé à moins que les associés détenant au moins les trois-quarts du capital social souscrit de la Société aient approuvé ladite cession en assemblée générale; et

(d) Toute cession de parts sociales doit en outre être conforme aux lois applicables.

14. Sous réserve des restrictions des présents Statuts, tout membre peut transmettre tout ou partie de ses parts sociales par un acte écrit en toute forme habituelle ou commune en ce compris un acte notarié. L'acte de transfert de toute part sociale doit être signé par le cédant ou à la place du cédant et le cédant sera réputé demeurer le détenteur de la part sociale jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit reporté sur le registre des membres eu égard à ce transfert, lequel report sera effectué sur présentation d'un acte de transfert approprié, le cas échéant.

Objet de la Société

15. Les objets pour lesquels la Société est constituée sont:

(a) Pour son propre compte ou pour le compte de tiers au Luxembourg ou ailleurs:

(i) De participer, détenir des intérêts et investir, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir au moyen de participations, contributions, prises fermes, achats ou options, négociation ou de toute autre façon toutes parts, actions, titres de placement quelle qu'en soit la catégorie ou la désignation, droits, brevets et licences et toute autre droit de propriété, droits et intérêts dans la propriété de la manière que la Société jugera appropriée et en général de détenir, gérer, développer, vendre ou aliéner ces derniers ou y investir, en tout ou en partie, en échange de toute contrepartie que la Société jugera appropriée et, en particulier, pour les parts ou les titres de placement de toute société achetant ces derniers; de s'engager, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'accorder à toute société holding, filiale ou toute autre société qui appartient au même groupe de sociétés que la Société toute aide, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de mobiliser des fonds de toute manière et de garantir le remboursement de tout montant emprunté.

(ii) D'exécuter toute opération commerciale, technique et financière, liée directement ou indirectement à tous les domaines d'activité décrits ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de ce but.

(iii) De se livrer à toute transaction ou affaire qui peut être, selon l'avis du conseil d'administration, exercée de façon avantageuse par la Société en rapport avec toutes les affaires ci-dessus, ou accessoire à ces dernières, ou les affaires générales de la Société ou encore qui favorisent un de ses objets sociaux.

L'énumération susmentionnée n'est pas limitative, de manière à ce que la Société puisse effectuer toutes transactions qui soient de nature à faciliter l'accomplissement de son objet social.

(b) D'investir toute somme d'argent de la Société dans lesdits investissements et de telle façon qu'il peut être déterminé périodiquement, et de détenir, vendre ou négocier lesdits investissements et en général d'acheter, louer ou échanger ou autrement acquérir toute propriété mobilière ou immobilière et droits ou privilèges.

(c) D'acquérir et de détenir des parts et des actions quelle qu'en soit la catégorie ou le type, «debentures», actions-obligations, bons, lettres de change, hypothèques, obligations, investissements et titres de placement de toute catégorie et de toute sorte émises ou garanties par toute société, personne morale ou entreprise de toute nature, peu importe où elle est constituée, et des investissements, des titres de placement et propriété de tous types et de toute sorte.

(d) D'acquérir par achat, échange, location ou autrement tous terrains ou constructions, assujettis ou non à toute charge ou tout grèvement et de détenir, exploiter ou gérer et louer, sous-louer, hypothéquer ou grever tous terrains ou constructions de toute nature et toute autre propriété mobilière ou immobilière, avec ou sans condition.

(e) De vendre, échanger, hypothéquer (avec ou sans procuration), céder, mettre à profit ou autrement aliéner ou transiger en général tout ou partie de la propriété, parts, actions, titres de placement, immeubles, droits ou entreprises de la Société, réels, personnels ou meubles par détermination de la loi, meubles ou immeubles en totalité ou en partie, selon les conditions et pour toute considération que la Société jugera convenable.

(f) De prendre part à la gestion, à la supervision ou au contrôle des affaires ou des opérations de toute société ou entreprise et, à ces fins, de nommer et rémunérer tout dirigeant, comptable ou autre expert ou agent à titre de conseiller, superviseur et agents d'autres sociétés ou entreprises et de fournir les services de gestion, de conseil, techniques, de design, de vente ou d'achat.

(g) De faire, de planifier, d'accepter, d'endosser, de négocier, d'émettre, d'exécuter, d'effectuer une décote et autrement transiger des lettres de changes, billets à ordre, lettres de crédit, billets de crédit circulaire et autres instruments négociables ou transférables.

(h) De racheter, d'acheter ou autrement acquérir de toutes les manières permises par la loi et sous les conditions et de la manière que la Société jugera appropriée toute part du capital social de la Société.

(i) De garantir, de supporter ou d'assurer en hypothéquant ou en grevant ou autrement toute ou une partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (actuels et futurs) et le capital non encore appelé de la Société ou l'exécution des ses obligations de, et le remboursement ou le paiement des montants en capital de, et les primes, intérêts et dividendes sur tout titre de placement de toute personne, entreprise ou société, y compris (sans préjudice de la généralité de ce qui précède) toute société qui est présentement la société holding de la Société ou sa filiale ou une autre filiale de la société holding de la Société ou autrement associée en affaires avec la Société, dès lors que la Société reçoit en retour une contrepartie substantielle, un avantage ou un bénéfice, direct ou indirect, pour s'être engagée dans cette garantie ou autre arrangement ou transaction envisagés aux présentes.

(j) De se procurer des fonds ou d'emprunter de l'argent (sans limitation du montant emprunté, en référence au montant nominal du capital-actions émis de la Société ou autrement) de telle manière et assujetti aux termes que les administrateurs jugeront opportuns, et d'hypothéquer ou de grever son entreprise, ses droits de propriété et son capital (y compris le goodwill) ou toute part de ces derniers, aussi bien actuels que futurs, et conformément aux lois applicables et assujetti à toute autorisation des actionnaires requise par la loi le cas échéant, d'émettre des obligations, des débentures, des actions-obligations, des obligations non garanties et autres titres de placement, perpétuels, rachetables ou convertibles, à part entière ou comme garantie pour toute dette, responsabilité ou obligation de la Société ou de toute tierce partie à décote ou à prime ou autrement.

(k) De réduire le capital-actions de la Société de toutes les manières permises par la loi.

(l) D'établir et de maintenir ou de permettre l'établissement et le maintien de toute pension ou de fonds de pension de retraite (contributif ou autrement) pour le bénéfice de, et de donner ou de permettre des donations, pensions, ou une aide charitable, aux personnes qui sont, ou étaient à ce moment, à l'emploi ou au service de la Société, ou de toute autre société qui est une filiale de la Société ou qui ont pu être ou ont été des administrateurs ou des cadres de la Société, ou de toute autre société susmentionnée, et d'effectuer des paiements d'assurance et de former et de contribuer aux fonds d'allocation pour le bénéfice de telles personnes et de rémunérer toute personne, entreprise ou société rendant des services à la Société, soit en numéraire, par pensions, allocations ou par distribution de parts ou de titres de placement de la Société tenus comme payés en entier ou en partie ou autrement.

(m) D'assurer la vie de toute personne qui peut, selon l'avis de la Société, être importante à la Société, comme ayant ou détenant pour la Société des intérêts, du goodwill ou pouvant exercer une influence ou présentant toute autre importance pour la Société et de payer les primes de telle assurance.

(n) De distribuer soit à titre de distribution d'actifs ou division des bénéfices parmi les associés de la Société toute propriété de la Société et, en particulier, toutes parts, débentures ou titres de placement d'autres sociétés appartenant à la Société ou desquels la Société peut avoir le droit de disposer.

(o) De demander, d'acheter ou autrement acquérir tous brevets, brevets d'invention, licences, marques de commerce, dessins industriels, savoir-faire et toute autre forme de droit de propriété intellectuelle et autre similaire, conférant des droits exclusifs ou non-exclusifs ou limités ou éventuels à l'utilisation, ou tout secret ou toute information concernant toute invention ou procédé de la Société, ou l'acquisition desquels peut être jugée bénéficier directement ou indirectement à la Société et d'utiliser, exercer ou développer ou octroyer des licences par rapport à, ou mettre à profit de toute autre manière, la propriété, les droits ou l'information ainsi acquis.

(p) De s'engager dans un partenariat ou dans toute entente de partage des bénéfices, d'union d'intérêts, de coopération, d'entreprise conjointe, de concession réciproque ou autrement avec toute personne ou société poursuivant ou sur le point de poursuivre ou de s'engager dans toute affaire ou transaction que la Société est autorisée à poursuivre ou à s'engager ou toute affaire ou transaction qu'elle est capable de conduire de manière à bénéficier directement ou indirectement à la Société.

(q) D'acquérir et de se charger de toute ou partie de l'entreprise, des affaires, de la propriété et des obligations de toute personne menant toute affaire que la Société est autorisée de poursuivre ou qu'elle est capable de conduire de manière à bénéficier directement ou indirectement à la Société ou qui possède des actifs correspondant aux objectifs de la Société.

(r) D'acquérir et de poursuivre toutes affaires effectuées par toute filiale ou société holding de la Société, ou toute autre filiale d'une société holding de la Société.

(s) De promouvoir toute(s) société(s) dans le but d'acquérir, en tout ou en partie, la propriété et le patrimoine passif de cette Société ou pour toute autre fin qui pourra être jugée comme pouvant directement ou indirectement porter des avantages à cette Société.

(t) De fusionner, s'unifier avec, ou se lier autrement ou s'associer avec toute autre société ou association de quelque manière que ce soit permise par la loi.

(u) De permettre à la Société de se faire enregistrer ou d'être reconnue dans tout pays étranger.

(v) De faire et effectuer toutes autres choses dans toute partie du monde, à l'exception de l'émission de polices d'assurance, suivant ce que la Société jugera être capable d'exercer opportunément en relation avec, ou menant ou accessoires aux objets mentionnés ci-dessus, ou l'un d'eux, ou estimées mettre en valeur ou porter profit à toutes propriétés ou tous droits de la Société.

Et il est par les présentes déclaré que pour les besoins de l'interprétation de la présente clause d'objets, (i) le terme «société» sauf dans les cas où il est employé pour désigner la Société, signifie toute personne, association ou entité qu'elle soit enregistrée ou non, immatriculée ou non, et qu'elle soit domiciliée dans le même état ou ailleurs, (ii) et que les objets de la société, tels que définis dans chacun des paragraphes ci-dessous sont des objets séparés et distincts et ne doivent en aucun cas être interprétés limitativement ou restrictivement sur la base d'une référence ou d'une interférence avec les termes d'un autre de ces paragraphes quel qu'il soit ou le nom de la société.

Pouvoirs d'emprunt

16. Le Conseil de gérance peut exercer tous pouvoirs de la Société pour emprunter des fonds (sans limitation du montant emprunté, notamment par rapport au montant nominal du capital social souscrit de la Société), et pour hypothéquer ou donner en gage les avoirs, droits de propriété ou capital (en ce compris le goodwill) ou partie de celui-ci à la fois présent et futur et, sous réserve des lois applicables et sous réserve de toute autorisation d'associé requise par la loi le cas échéant, pour émettre des obligations ou autres valeurs mobilières perpétuelles ou rachetables ou convertibles, soit directement soit afin de garantir une dette, un passif ou une obligation de la Société ou d'une personne tierce en escompte, prime ou autrement.

Associé unique

17. (a) Si et tant que la Société sera une société unipersonnelle, les dispositions suivantes s'appliqueront.

(i) Assemblées générales annuelles

Le membre unique peut décider de se passer d'assemblée générale annuelle. Une telle décision sera effective pour l'année au cours de laquelle elle a été prise et pour les années suivantes, mais cependant le membre unique ou les auditeurs peuvent requérir la tenue d'une assemblée générale annuelle au cours de toute année conformément à la procédure prescrite par la loi applicable. Lorsqu'une décision de dispense de la tenue d'une assemblée générale est en vigueur, les comptes et les rapports des gérants et auditeurs qui seraient en d'autres circonstances présentés à l'assemblée générale annuelle devront être envoyés au membre unique conformément à la loi applicable.

(ii) Quorum aux assemblées générales

Le membre unique, présent en personne ou représenté ou (si le membre est une personne morale) un représentant dûment autorisé de ce membre, est un quorum suffisant à une assemblée générale. Un mandataire du membre unique peut voter à main levée. Le membre unique ou le mandataire de ce membre ou (si le membre est une personne morale) un représentant dûment autorisé de ce membre sera le président de toute assemblée générale de la Société. Autrement, toutes les autres dispositions des présents Statuts s'appliqueront avec toute modification nécessaire (sauf disposition expresse contraire).

(iii) Résolutions des associés

Toutes affaires requérant une résolution de la Société prise en assemblée générale (à l'exception de la révocation d'un auditeur de ses fonctions) peut être valablement prise par une décision du membre unique. Le membre unique doit fournir à la Société un registre écrit d'une telle décision ou, s'il s'agit d'une résolution écrite prise conformément aux présents Statuts, une copie de cette résolution, et la décision ou résolution sera consignée par écrit et conservée par la Société.

(b) Si et à chaque fois que la Société devient unipersonnelle ou cesse d'être unipersonnelle, tel doit être notifié au Registre du Commerce et des Sociétés irlandais et luxembourgeois conformément aux lois applicables.

Assemblée générale

18. Chaque associé a le droit d'être convoqué, d'assister et de voter aux assemblées générales de la Société. Chaque part sociale donne droit à une voix. Chaque associé peut valablement agir lors d'une assemblée par l'intermédiaire d'un mandataire qui n'est pas nécessairement associé de la Société.

19. Sous réserve des lois applicables, les décisions des assemblées générales ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par les votes des associés représentant plus de la moitié du capital social présent à cette assemblée ou par l'associé unique (le cas échéant). Toutefois, l'approbation des associés détenant plus des trois-quarts du capital social de la Société présent à une telle assemblée est requise pour les décisions ayant pour objet une modification des statuts et pour les résolutions spéciales et pour toutes autres décisions tel que requis par les lois applicables.

20. La Société doit chaque année calendaire tenir une assemblée générale annuelle des associés ou de l'associé unique (le cas échéant), en plus des autres assemblées générales de l'année. Sous réserve de ce que précité, l'assemblée générale annuelle devra être tenue à la date telle que déterminée par le Conseil.

21. Toutes assemblées générales des associés autres que les assemblées générales annuelles s'appelleront assemblées générales extraordinaires.

Convocation des assemblées générales

22. Le conseil de gérance peut, quand il l'estime approprié, convoquer une assemblée générale extraordinaire, et une assemblée générale extraordinaire pourra aussi être convoquée à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital de la Société ou sur réquisition des auditeurs conformément aux lois applicables.

Lieu des assemblées générales

23. Toutes les assemblées générales doivent être tenues au Grand-Duché de Luxembourg (et à l'exception des assemblées générales se tenant devant notaire, les assemblées générales seront tenues au lieu indiqué par le Conseil de Gérance) à moins que, eu égard à toute assemblée particulière, soit tous les membres autorisés à assister et à voter consentent par écrit qu'elle soit tenue ailleurs, soit qu'une résolution prévoit qu'elle soit tenue ailleurs, ait été adoptée à une précédente assemblée. Nonobstant les dispositions précédentes des présents Statuts, aucune assemblée générale de la Société devra être tenue en Irlande et une telle assemblée que la Société pourrait prétendre tenir ainsi que les procédures y afférentes seront nulles et sans effet.

Notification des assemblées générales

24. Sous réserve des lois applicables, une assemblée générale annuelle et une assemblée convoquée pour l'adoption d'une résolution spéciale devra être convoquée suivant notification écrite 21 jours avant, et une assemblée générale (autre qu'une assemblée générale annuelle ou une assemblée convoquée pour l'adoption d'une résolution spéciale) devra être convoquée suivant notification écrite 7 jours avant. La convocation sera exclusive au jour pour lequel elle est signifiée ou réputée être signifiée et devra préciser la date, le lieu et l'heure de l'assemblée et devra être remise de la façon autorisée par les présents Statuts aux personnes qui, selon les Statuts, sont autorisées à recevoir de telles convocations de la Société.

25. Une assemblée générale, nonobstant le fait qu'elle ait été convoquée dans un délai plus bref que celui spécifié dans l'article précédent, sera considérée comme ayant été dûment convoquée si toutes personnes devant donner leur accord ont donné leur consentement conformément aux lois applicables.

Délibérations des assemblées générales

26. Aucune affaire ne devra être conclue pendant une assemblée générale sauf si un quorum d'associés est présent au moment où l'assemblée délibère sur ces affaires; deux associés présents en personne ou par mandataire formeront le quorum, à moins que la Société n'est qu'un associé unique.

27. Si dans la demi-heure suivant l'heure annoncée pour l'assemblée, un quorum n'est pas présent, l'assemblée, si elle a été convoquée sur demande des associés, sera annulée; dans les autres cas, elle sera ajournée au même jour de la semaine suivante, à la même heure et au même lieu ou à un autre jour et à une heure et lieu différents tel que le conseil de gérance peut le décider et la convocation à toute assemblée ajournée de cette manière sera transmise de la même manière que celle d'une assemblée originale, et si à l'assemblée ajournée un quorum n'est pas présent dans la demi-heure suivant l'heure annoncée pour l'assemblée, l'associé unique ou les associés présents ou dûment représentés formeront le quorum.

28. Conformément aux lois applicables, une résolution écrite et signée par tous les associés dans le temps imparti pour participer et voter sur ladite résolution à l'assemblée générale (ou s'agissant de personnes morales, par leurs représentants dûment autorisés) sera considérée comme valable et effective pour tous objets, comme si les résolutions avaient été prises en assemblée générale de la Société dûment convoquée et tenue. Toute résolution peut consister en plusieurs documents dans la forme de ceux signés par un ou plusieurs associés (ou leurs représentants dûment autorisés).

Procuration

29. Les votes peuvent être exprimés soit personnellement soit par procuration. Un mandataire peut assister à l'assemblée générale à laquelle son mandat est afférent et, en l'absence de son mandat, peut s'exprimer et voter à une telle assemblée à la place d'un tel mandat.

30. L'acte nommant le mandataire doit être en toute forme habituelle ou commune et par écrit entre les mains du mandant ou de son représentant dûment autorisé par écrit, ou, si le mandant est une personne morale, soit sous la signature ou entre les mains d'un responsable ou d'un mandataire dûment autorisé. Le mandataire ne sera pas nécessairement membre de la Société. L'acte nommant un mandataire sera valable, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présentes, pour tout ajournement d'une réunion comme pour la réunion à laquelle il se rapporte.

31. Toute personne morale membre de la Société peut, par résolution de son conseil ou de tout autre organe de gestion, autoriser toute personne telle qu'il l'estime digne à être son représentant à toute assemblée de la Société ou celui de toute classe de membres de la Société, et la personne ainsi autorisée sera autorisée à exercer les mêmes pouvoirs à la place de la personne morale qu'elle représente de telle sorte que cette personne morale puisse les exercer comme si elle était membre personne physique de la Société.

Gérants

32. La Société est dirigée par un conseil composé d'au moins un Gérant «A» étant une personne résidant au Luxembourg et autorisée conformément aux lois luxembourgeoises et d'un Gérant «B», qui ne sont pas nécessairement membres, sauf s'il en est décidé autrement par une assemblée générale des associés ou de l'associé unique (le cas échéant). Aucune personne qui est résidente en Irlande ne peut être nommée Gérant «A» ou Gérant «B». Un directeur sera considéré avoir démissionné s'il devient résident en Irlande.

33. Sous réserve des lois applicables, le Conseil de Gérance aura tout pouvoir pour agir au nom de la Société en toute circonstance and pour autoriser tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou d'un gérant A et le secrétaire.

34. Le conseil de gérance peut payer toutes dépenses engagées pour la promotion et l'enregistrement de la Société et peut exercer tous pouvoirs de la Société qui ne sont pas, selon les lois applicables ou les présents Statuts, dévolus à la Société en assemblée générale sous réserve, toutefois, de l'un des présents articles, de la loi applicable et de toutes instructions, qui ne serait pas en contradiction avec lesdits Statuts ou dispositions, tels que prévus par la Société en assemblée générale, mais aucune instruction donnée par la Société en assemblée générale ne doit invalider tout acte précédent du Conseil de Gérance qui aurait été valable si cette instruction n'avait pas été donnée.

35. Un gérant qui est en tout état de cause, directement ou indirectement, intéressé dans un contrat ou un contrat proposé avec la Société, devra se conformer à toutes lois applicables concernant la divulgation d'un tel intérêt par déclaration.

36. Les gérants seront nommés, et leur rémunération sera déterminée, par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou de l'associé unique (le cas échéant). La rémunération des gérants peut être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité.

37. Les gérants ne démissionneront pas par rotation. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) peut, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

38. Une résolution par voie circulaire signée par tous les gérants ayant le droit d'être convoqués à une réunion des gérants sera valable et effective en tous points comme une résolution des gérants comme si elle avait été passée lors d'une réunion des gérants dûment convoquée et tenue et peut consister en plusieurs documents identiques signés chacun par un ou plusieurs gérants.

39. Tout gérant peut participer à une réunion des gérants dont il est membre par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres, et la participation à une réunion par les moyens précités équivaut à une présence en personne à une telle réunion pourvu toutefois que, si une réunion des gérants est tenue par téléphone ou vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire, une telle réunion soit initiée par un Gérant A depuis Luxembourg et que tous les autres participants se joignent à la réunion en composant un numéro ou en reliant une telle réunion ainsi initiée.

40. Aucun Conseil ne sera tenue et aucune fonction du conseil de gérance se rattachant à la gestion et au contrôle de la Société ne sera exercée ou ne pourra être exercée en Irlande et toute réunion que les gérants pourraient prétendre tenir ainsi que les délibérations y afférentes seront nulles et sans effet.

41. Le quorum nécessaire pour la conclusion des affaires devra être de deux gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B, présent en personne ou dûment représentés par procuration. Sous réserve de l'article 36, un gérant qui joint une réunion du conseil par téléphone ou vidéoconférence sera pris en compte dans le quorum des gérants nonobstant le fait que le gérant n'est pas physiquement présent lors de la réunion.

42. Les résolutions du Conseil seront considérées comme valablement prises à la majorité des voix, pourvu qu'au moins un Gérant A et un Gérant B approuvent de telles résolutions.

43. Chaque gérant aura la pouvoir de nommer n'importe quel autre gérant à sa place, lors de n'importe quelle réunion des gérants auxquels il ne peut pas être présent ou pendant son incapacité d'agir en tant que gérant. Tout gérant présent à une réunion du Conseil de Gérance est autorisé, en plus de son propre vote, à émettre un vote eu égard à tout autre gérant absent à la réunion qui l'aura autorisé à voter à sa place en son absence à une telle réunion. Une telle autorisation doit être prise par écrit ou par télégraphe ou télégramme ou télécopie, qui doit être présentée au secrétaire ou au président de la réunion en question pour enregistrement avant ou être produite à la première réunion à laquelle un vote doit être émis à cet égard.

44. Les gérants peuvent périodiquement et à tout moment par procuration nommer toute société, entreprise, personne physique ou groupement de personnes, d'être mandataire (ou mandataires) de la Société pour les objectifs, et avec les pouvoirs, autorités et libertés (ne pouvant pas excéder ceux investis ou exercés par les gérants en vertu des présents Statuts) et pour une telle période et soumis aux conditions qui leur semblent appropriés, et une telle procuration peut contenir de telles dispositions pour la protection de personnes traitant avec un tel mandataire considérées comme appropriées par les gérants, et peut aussi autoriser un tel mandataire à déléguer tout ou partie de ces pouvoirs, autorités et libertés à lui octroyés. Les gérants déterminent les pouvoirs, devoirs et rémunération (au besoin) de son (ses) mandataire(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes à leur action.

45. Sous réserve des lois applicables, le gérant sera ipso facto déchu de ses fonctions si le gérant:

a) est jugé en faillite ou si tout autre événement similaire ou analogue survenait dans l'État ou dans une autre juridiction, ou généralement, s'il procédait à tous accords avec ses créanciers; ou

b) est restreint ou n'est plus autorisé à agir comme gérant conformément aux dispositions des lois applicables.

46. Les rétributions des gérants seront périodiquement déterminées par la Société en assemblée générale. Les gérants peuvent aussi être remboursés de toutes dépenses engagées en rapport avec leur mandat et les activités de la Société.

47. Le Conseil de gérance devra reporter les procès-verbaux à rédiger dans des livres tenus aux fins:

(a) de toutes nominations de responsables faites par le Conseil de Gérance;

(b) de nommer les gérants présents à chaque réunion du Conseil de Gérance et de tout comité; et

(c) de toutes les résolutions et délibérations de toutes les réunions de la Société et du Conseil de Gérance et de des comités.

Exercice social

48. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Comptes annuels

49. Les comptes annuels seront préparés et rédigés par les gérants et conformément aux lois applicables.

Auditeurs

50. L'auditeur sera nommé et révoqué conformément aux lois applicables tout comme ses droits et devoirs.

Dividendes et Réserves

51. La Société peut déclarer en assemblée générale des dividendes, mais aucun dividende ne peut excéder le montant recommandé par le Conseil de Gérance. Aucun dividende final ne peut être versé autrement que selon les dispositions des lois applicables.

Le sceau

52. (a) Le sceau devra être utilisé uniquement sous l'autorité des gérants, et tout instrument sur lequel le sceau doit être apposé conformément aux lois applicables devra être signé par un gérant et contresigné par le secrétaire ou par un deuxième gérant ou par toute autre personne nommée par les gérants à cet effet.

(b) La Société peut seulement exercer les pouvoirs conférés par les lois applicables en rapport à l'utilisation du sceau officiel à l'étranger au Luxembourg, et ces pouvoirs doivent être confiés aux gérants.»

Sixième résolution:

L'associé unique de la Société reconnaît que la description et la consistance de l'actif et du passif de la Société résultent du bilan intérimaire daté du 29 septembre 2010 annexé à une déclaration de valeur signée par les gérants de la Société datée du 29 septembre 2010, qui ont été communiqués au notaire en date des présentes. Une copie du bilan intérimaire et de la déclaration de valeur signée «ne varietur» par le mandataire de l'associé représenté et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps. L'associé unique de la Société déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, resteront la propriété intégrale de la Société, qui continue à détenir tout son actif, et continue à être liée par son passif et ses engagements.

L'associé unique de la Société confirme que le capital social souscrit et libéré de la Société est établi à 24.000 USD (vingt-quatre mille Dollars américains), divisé en 24.000 (vngt-quatre mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (1 Dollar américains) chacune.

L'associé unique de la Société, SIH LLC, prénommée, déclare qu'il détient l'intégralité des 24.000 (vingt-quatre mille) parts sociales de la Société.

Septième résolution:

L'associé unique de la Société prend acte et approuve la démission de M. John Keogh et Mme Rachel Moxham de leurs fonctions de gérant de la Société à compter de la présente assemblée et les décharge de l'accomplissement de leur mandat avec effet à compter de la tenue de cette assemblée.

Huitième résolution:

L'associé unique de la Société décide de ratifier et confirmer la nomination pour une durée indéterminée de M. Ganash Lokanathen, en qualité de nouveau Gérant A de la Société, ainsi que la nomination de Mrs. Kathy Harley et M. Rob Sack en qualité de nouveaux Gérants B de la Société, qui, ayant été informés préalablement de leur possible nomination, ont accepté aux termes d'une lettre d'acceptation, leur mandat et ont déclaré mener à bien, en toute bonne foi, leur fonction de gérant à compter de la date des présentes.

Ainsi, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- M. Ganash Lokanathen, Gérant A;
- M. Kathy Harley, Gérant B; et
- M. Rob Sack, Gérant B.

Conformément à l'article 33 des statuts de la Société, le Conseil de Gérance aura tout pouvoir pour agir au nom de la Société en toute circonstance and pour autoriser tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou d'un Gérant A et le secrétaire.

Neuvième résolution:

L'associé unique décide de ratifier la nomination de Ernst & Young, ayant son siège social au Harcourt Street, Dublin 2, Irlande, en qualité de réviseur d'entreprises de la Société à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée.

Coûts

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille huit cents Euros (1.800,- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, il a signé avec Nous, notaire, les présentes minutes.

Signé: R. GALIOTTO, B. SCHMITT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2010. Relation: LAC/2010/42897. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138693/1123.

(100158543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Valexpert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 79.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139483/10.

(100159026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Valmaco Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 39.838.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 14 octobre 2010, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme VALMACO HOLDING SA (RCS B 39.838) ayant eue son siège social à L-1445 Luxembourg - 1a, rue Thomas Edison, qui a été dénoncé en date du 31 mars 1998.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du trésor.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Alexandre DILLMANN

Le liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2010139484/15.

(100158956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

**VCM Luxembourg SA, Société Anonyme,
(anc. Sojac Distribution S.A.).**

Siège social: L-4410 Soleuvre, 11, Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg B 50.456.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 juillet 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 03 août 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010139485/14.

(100158698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

GL Europe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.977.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 14 Octobre 2010

L'associé unique de GL Europe Luxembourg S.à. r.l. a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Xavier De Cillia en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 14 Octobre 2010.

- De nommer Monsieur Jorrit Cromptvoets, né le 16 Mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 15 Octobre 2010.

Luxembourg, le 15 Octobre 2010.

Jean Michel Clinquart

Mandataire

Référence de publication: 2010139570/17.

(100158634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

GL US Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.750.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 14 Octobre 2010

L'associé unique de GL US Luxembourg S.à r.l. a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Xavier De Cillia en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 14 Octobre 2010.

- De nommer Monsieur Jorrit Cromptvoets, né le 16 Mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 15 Octobre 2010.

Luxembourg, le 15 Octobre 2010.

Jean Michel Clinquart

Mandataire

Référence de publication: 2010139571/17.

(100158609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Arg Real Estate 5 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 348.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.478.

—
Veuillez prendre note que les associés de la Société ont changé de dénomination suite à des assemblées générales extraordinaires tenues en date du 16 Septembre 2010.

En conséquence de ce qui précède, les 3,481 parts ordinaires de la Société sont détenues comme suit:

Arg Real Estate GP S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation: B 124704

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Parts détenues: 1 part ordinaire

Arg Real Estate 1 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation: B 124699

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Parts détenus: 435 parts ordinaires

Arg Real Estate 2 S.à r.l.

46A, avenue J.F. Kennedy

Société à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation: B 124700

L-1855 Luxembourg

Parts détenus: 435 parts ordinaires

Arg Real Estate 3 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation: B 124701

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Parts détenus: 435 parts ordinaires

Arg Real Estate 4 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Numéro d'immatriculation: B 124702

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg
Parts détenus: 435 parts ordinaires
Arg Real Estate 5 S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Numéro d'immatriculation: B 124703
46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg
Parts détenus: 435 parts ordinaires
Arg Real Estate 6 S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Numéro d'immatriculation: B 125525
46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg
Parts détenus: 435 parts ordinaires
Arg Real Estate 7 S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Numéro d'immatriculation: B 125518
46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg
Parts détenus: 435 parts ordinaires
Arg Real Estate 8 S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Numéro d'immatriculation: B 125524
46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg
Parts détenus: 435 parts ordinaires
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arg Real Estate 5 Properties S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2010139513/69.

(100158548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Armitage Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 4.273.090.050,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.010.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 septembre 2010 par les associés de la Société que le mandat de PriceWaterHouseCoopers, avec siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises est à durée déterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 octobre 2010.

Pour la Société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2010139514/18.

(100159146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Agrippina International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 480.575,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 112.508.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Pour: AGRIPPINA INTERNATIONAL S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny MARX / Gianni DE BORTOLI

Référence de publication: 2010139516/16.

(100158641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

**Canary Wharf (FS Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Fervet Opus S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.027.

Extrait du contrat de cession de parts sociales du 14 octobre 2010

Il résulte du contrat de cession de parts sociales exécuté le 14 octobre 2010 que:

- Canary Wharf Developments Limited a cédé 100.000 parts sociales ordinaires détenues dans la Société;
- Canary Wharf (FS Jersey GP) Limited, en sa qualité d'associé commandité de Canary Wharf (FS Holdings) Limited Partnership, ayant son établissement principal au 47 Esplanade, St Helier, JE1 0BD, Jersey, Channel Islands, a acquis 100.000 parts sociales ordinaires de la Société.
- L'Associé Unique de la Société est désormais Canary Wharf (FS Jersey GP) Limited, en sa qualité d'associé commandité de Canary Wharf (FS Holdings) Limited Partnership.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Anna D'Alimonte

Gérant

Référence de publication: 2010139532/19.

(100158852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Cheshunt Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 353.575,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.852.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 septembre 2010 par l'associé unique de la Société que le mandat de PriceWaterHouseCoopers, avec siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises est à durée déterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 11 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010139533/18.

(100159131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

European Credit Fund Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 148.817.

—
Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Du 7 Octobre 2010

En date du 7 Octobre 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Yves Wagner, de Monsieur Patrick Zurstrassen, de Monsieur Joao de Vasconcellos, de Monsieur Othman Domiati et de Monsieur Jeremy Wrigley en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Signatures
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010139559/16.

(100158583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Financière Piesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 112.976.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139561/11.

(100158581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

LSF5 Steakhouse Loans S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 106.063.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010139404/10.

(100158706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

LSF5 Steakhouse Loans S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 106.063.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010139405/10.

(100158707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Numero Design Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 137.909.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139428/10.

(100158941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

P.R.N.E. SA Parc Résidentiel Nei Esch, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.962.

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "P.R.N.E. SA PARC RESIDENTIEL NEI ESCH ", ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.962/ constituée suivant acte notarié en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1521 en date du 9 août 2006.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Mausen, directeur administratif et financier, avec adresse professionnelle à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Transfert du siège social.
2. - Modification afférente de l'article 3 des statuts de la Société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

En conséquence de ce qui précède, le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts de la Société est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MAUSEN, M. MULLER, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2010. LAC/2010/41837. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010139429/52.

(100158624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Mid Atlantic Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 11.095.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.
Pour MID ATLANTIC HOLDINGS S.A.
Société anonyme holding
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille WAGNER / Gindy SZABO

Référence de publication: 2010139416/15.

(100158582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Nexum, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 108.369.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 13 octobre 2010.
Pour le compte Nexum
Citibank International plc (Luxembourg Branch)
Flore Sendegeya

Référence de publication: 2010139427/13.

(100158595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

ProLogis UK XVI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 70.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gerrit Jan Meerkerk
Gérant

Référence de publication: 2010139441/14.

(100158887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Gest-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 103.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
Signature

Référence de publication: 2010139566/11.

(100158714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

GL Europe Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.011.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 14 Octobre 2010

L'associé unique de GL Europe Holdings I S.à r.l. a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Xavier De Cillia en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 14 Octobre 2010.

- De nommer Monsieur Jorrit Cromptvoets, né le 16 Mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 15 Octobre 2010.

Luxembourg, le 15 Octobre 2010.

Jean Michel Clinquart

Mandataire

Référence de publication: 2010139568/17.

(100158617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

**CORIS HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Coris Holding).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 70.658.

—
L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CORIS HOLDING, avec siège à L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70 658, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 726 du 30 septembre 1999.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 3 mars 2006, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 133 du 7 février 2007, et en date du 21 décembre 2006, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 477 du 28 mars 2007.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Madame Silvia PEREIRA, employée privée, demeurant à L-5355 Oetrange.

L'Assemblée élit comme scrutateurs:

1) Monsieur Guy SCHOSSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange;

2) Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les neuf mille trois cent soixante-quinze (9 375) actions d'une valeur nominale de quatre-vingts euros (80.-EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept cent cinquante mille euros (750 000.-EUR), sont représentées à la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations écrites et déclarant avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexés au présent acte les pouvoirs des actionnaires représentés.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Réduction du capital social de la Société à concurrence de six cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros (693 750.-EUR), pour le ramener de son montant actuel de sept cent cinquante mille euros (750 000.-EUR) au montant de cinquante-six mille deux cent cinquante euros (56 250.-EUR), par réduction de la valeur nominale des neuf mille trois cent soixante-quinze (9 375) actions existantes de quatre-vingts euros (80.-EUR) à six euros (6.-EUR) chacune,

par remboursement aux actionnaires à concurrence de leur participation; pouvoir au Conseil d'administration en vue de fixer les modalités de remboursement aux actionnaires;

2) Modification de l'article cinq des statuts de la Société, pour les mettre en concordance avec ce qui précède;

3) Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); modification corrélative des articles premier, quatre, six et trente-deux des statuts, et notamment, modification de la dénomination sociale de la Société en "CORIS HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF", redéfinition de l'objet social de la Société, et ajout de nouveaux alinéas deuxième et quatrième à l'article six des statuts;

4) Refonte générale des statuts de la Société de manière à en assurer la cohérence et en vue de les adapter aux résolutions précédentes ainsi qu'à toutes modifications de la loi sur les sociétés commerciales;

5) Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de six cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros (693 750.-EUR), pour le ramener de son montant actuel de sept cent cinquante mille euros (750 000.-EUR) au montant de cinquante-six mille deux cent cinquante euros (56 250.-EUR), par réduction de la valeur nominale des neuf mille trois cent soixante-quinze (9 375) actions existantes de quatre-vingts euros (80.-EUR) à six euros (6.-EUR) chacune, par remboursement aux actionnaires à concurrence de leur participation.

Le remboursement ne pourra intervenir qu'en observation des prescriptions de l'article 69, troisième alinéa, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration en vue de fixer les modalités de remboursement aux actionnaires après les délais légaux.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, le texte de l'article cinq des statuts de la Société est le suivant:

“ **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de cinquante-six mille deux cent cinquante euros (56 250.-EUR), représenté par neuf mille trois cent soixante-quinze (9 375) actions d'une valeur nominale de six euros (6.-EUR) chacune, entièrement libérées.”.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier les articles premier, quatre, six et trente-deux des statuts, ces modifications faisant l'objet des quatre résolutions qui suivent.

Quatrième résolution

La dénomination de la Société est modifiée, la Société adoptant la nouvelle dénomination de "CORIS HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF".

Afin d'adapter les statuts à ce qui précède, l'article premier des statuts est rédigé comme suit:

“ **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "CORIS HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF".

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de redéfinir l'objet social de la Société, l'article quatre des statuts adoptant la formulation suivante:

“ **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et d'avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par instruments financiers, il faut entendre notamment:

a) les valeurs mobilières et autres titres, y compris les actions et les titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt et bons de caisse;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en numéraire, y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e).

La Société peut en outre prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut également accorder, à titre accessoire et sans rémunération, des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

Finalement, elle peut emprunter, par émission d'obligations ou autrement, pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter deux nouveaux alinéas deuxième et quatrième à l'article six des statuts qui adoptera la formulation suivante:

“ **Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La Société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

a) une ou plusieurs personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, ou

b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub. a) ou b) du présent paragraphe.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres émis par la Société ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

La Société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.”

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article trente-deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.”

Huitième résolution

En vue d'en assurer la cohérence et de les adapter aux résolutions précédentes ainsi qu'à toutes modifications de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de procéder à une refonte générale des statuts et adopte le texte ci-après, dont les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance:

Titre 1^{er} . - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de “CORIS HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF”.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité des voix requise pour la modification des statuts.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et d'avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par instruments financiers, il faut entendre notamment:

- a) les valeurs mobilières et autres titres, y compris les actions et les titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt et bons de caisse;
- b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;
- c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en numéraire, y compris les instruments du marché monétaire;
- d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;
- e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;
- f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e).

La Société peut en outre prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut également accorder, à titre accessoire et sans rémunération, des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

Finalement, elle peut emprunter, par émission d'obligations ou autrement, pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Titre II. - Capital - Actions - Obligations

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à la somme de cinquante-six mille deux cent cinquante euros (56 250.-EUR), représenté par neuf mille trois cent soixante-quinze (9 375) actions d'une valeur nominale de six euros (6.-EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La Société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une ou plusieurs personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub. a) ou b) du présent paragraphe.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres émis par la Société ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

La Société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.

Art. 7. Toute action est indivisible; la Société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la Société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 8. Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les conditions établies par la loi, par l'Assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements des statuts.

En cas d'augmentation de capital dans les limites d'un capital autorisé, le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Art. 9. Le Conseil d'administration peut émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités.

Titre III. - Administration

Art. 10. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Dans le cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une Assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. Le Conseil d'administration élit en son sein un président. En cas d'empêchement du président il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par courrier, télécopie ou courrier électronique, confirmé par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter à ses lieu et place.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 12. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par courrier, télécopie ou courrier électronique, confirmé par écrit dans les six jours francs. Ces lettres, télécopie ou mails, seront annexés au procès-verbal de la délibération.

En cas d'urgence encore, une décision prise à la suite d'une consultation écrite des administrateurs aura le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'administration. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits ayant le même contenu, signés chacun, par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 13. De chaque séance du Conseil d'administration, il sera dressé un procès-verbal, qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, dont production sera faite, seront certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

Art. 15. Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, ou, dans le cas où il n'y aurait qu'un seul administrateur, par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'administration en vertu de l'Article quinze des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 17. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou administrateur délégué à ces fins.

Art. 18. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur aurait un intérêt personnel dans toute affaire de la société autre que celles qui concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales, cet administrateur devra informer le Conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts

qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'administration pourra déterminer.

La Société indemnisera tout administrateur, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement supportées par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur de la Société ou, pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il ne serait pas indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de négligence grave. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits que l'administrateur ferait valoir.

Titre IV. - Surveillance

Art. 19. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée générale; elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la Société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la Société.

Les commissaires doivent soumettre à l'Assemblée générale le résultat de leurs opérations avec les propositions qu'ils croient convenables et lui faire connaître le mode d'après lequel ils ont contrôlé les inventaires.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 20. L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

Art. 21. L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année, à dix heures trente.

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié légal ou bancaire, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut fixer les conditions et formalités auxquelles doivent satisfaire les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 23. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Si, à la suite de cette demande, elle n'est pas tenue dans le délai prescrit, elle peut être convoquée par un mandataire désigné par le président du tribunal d'arrondissement, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, à la requête d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième du capital social.

L'Assemblée se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital social peuvent demander, par lettre recommandée adressée au siège de la Société cinq jours au moins avant sa tenue, l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 24. Tout propriétaire d'actions a le droit de voter aux assemblées générales. Tout actionnaire peut se faire représenter pour un nombre illimité d'actions par un fondé de procuration spéciale sous seing privé.

Tout actionnaire est autorisé à voter par correspondance, au moyen d'un formulaire rédigé à cet effet et mentionnant notamment le sens du vote, ou l'abstention. Les formulaires dans lesquels aucune de ces principales dispositions ne serait mentionnée sont nuls. Seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la Société au plus tard trois jours avant la réunion de l'assemblée générale. Ce délai peut être abrégé par décision du Conseil d'administration.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 25. L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Les votes blancs ou nuls sont à ranger parmi les votes s'étant exprimés contre la proposition.

Art. 26. L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le Président désigne le Secrétaire et l'Assemblée générale élit un ou deux scrutateurs.

Art. 27. Les délibérations de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises, les nominations effectuées ainsi que les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par le Président ou par deux administrateurs.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 28. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés.

Le Conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 29. Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, le rapport du Commissaire, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

Art. 30. L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par le Conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve aura été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, sous l'observation des prescriptions légales, procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

Sur décision de l'Assemblée générale, tout ou partie des bénéfices et réserves disponibles pourront être affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 31. La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elle ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 32. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y aura pas été dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à la somme de trois mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DAL ZOTTO, BECKER, SCHOSSELER, PEREIRA, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 11 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12124. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 13 octobre 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010138786/357.

(100157684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

GL Europe Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.012.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 14 Octobre 2010

L'associé unique de GL Europe Holdings II S.à r.l. a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Xavier De Cillia en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 14 Octobre 2010.

- De nommer Monsieur Jorrit Cromptvoets, né le 16 Mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 15 Octobre 2010.

Luxembourg, le 15 Octobre 2010.

Jean Michel Clinquart

Mandataire

Référence de publication: 2010139569/17.

(100158612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Global Logistic Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 85.342.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010139572/11.

(100158716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Infra Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.401.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 24 septembre 2010

L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs André Harpes et Carine Bittler, ainsi que du commissaire aux comptes, la société COMPTABILUX SA. en date du 23.12.2009.

Luxembourg, le 24.09.2010.

Pour extrait sincère et conforme

INFRA SHIPPING A.G.

MARE-LUX S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2010139578/15.

(100158594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Fris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.246.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139562/10.

(100158387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.
